

Vivre à Poliénas

Bulletin Municipal - Mai 2025

N° 129



Ça s'est passé à Poliéneas... Ces derniers mois



1



2

1 – Juillet 2024

2 recrues Poliénoises pour les "jobs d'été", Fanny Bernard et Maxime Dubois.

2 – Août 2024

Retour de championnat d'Europe à Vichy, avec 1 médaille d'argent pour 6 joueurs du Co'Pirates touch de Poliéneas.



3

3 – Lundi 2 septembre 2024

Reprise des activités de marche pour "les mollets à la noix" au pont Chabert, aux Ecouges, dans le Vercors.

4 – Samedi 14 septembre 2024

Forum des associations.

5 – Lundi 16 septembre 2024

Un souffle nouveau pour la chorale "Chante Noix". Reprise des répétitions, après quelques années de silence.



4



4

6 – Jeudi 19 septembre 2024

Réunion publique pour la garderie et la cantine.

7 – Octobre 2024

Un nouveau bureau pour le Sou des écoles.



5



6

8 – Octobre 2024

Création d'une plateforme pour le football amateur grâce à Morgan Boukantar.

9 – Mardi 15 octobre 2024

Réunion commission patrimoine, pour présentation de la création d'un espace patrimonial et paysager.



7



8

10 – Samedi 19 octobre 2024

Réunion de quartier pour le lotissement "l'Eminence", le lotissement "Bellevue" et "l'impasse du Lotaret". Présentation de l'application "zzzapp" pour mobiliser les habitants contre le moustique tigre.



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



18



19



20



21

11 – Mardi 22 octobre 2024
Semaine du goût sur le territoire. Un "petit déjeuner à la française", a été proposé aux 4 classes de l'école.

12 – Mercredi 23 octobre 2024
Un nouveau bureau pour "l'ASP".

13 – Mardi 19 novembre 2024
Journée nationale des assistantes maternelles.

14 – Vendredi 22 novembre 2024
Réunion avec Bernard Pérazio, vice-président du Département, lors des travaux de réaménagement du pont de la Grande Rigole traversant la RD 1092.

15 – Vendredi 29 novembre 2024
Dans le cadre de "Village d'avenir", rencontre avec Mme la Préfète et M. le Secrétaire général, à Entre-Deux-Guiers.

16 – 29 et 30 novembre 2024
Marché de Noël, avec un peu plus de 50 exposants.

17 – Lundi 2 décembre 2024
Dernière randonnée de l'année pour "les mollets à la noix".

18 – Jeudi 12 décembre 2024
Distribution des colis de Noël et repas au Kiosque pour les aînés.

19 – Vendredi 20 décembre 2024
Spectacle pyrotechnique offert par le "Sou des écoles".

20 – Vendredi 20 décembre 2024
Le "pétanque club" a mis en vente ses plateaux de fromage du Jura, pour bien clôturer l'année.

21 – Samedi 21 décembre 2024
Matinée huîtres avec le "Tennis Club".

Ça s'est passé à Poliéneas... Ces derniers mois



22



23



24



25



26



27



28



29



30



31

22 – Vendredi 3 janvier 2025
Assemblée générale
du "Moto club à la noix".

23 – Mardi 14 janvier 2025
Présentation des vœux
au personnel municipal.

24 – Vendredi 7 février 2025
Innovation cette année, la municipalité présente ses vœux à la population, sous forme de vidéo, réalisée par Fred de "radio Sud-Grésivaudan" !

25 – Jeudi 13 février 2025
Réunion de restitution du cabinet Merlin, pour donner suite aux orages du 25 juin dernier.

26 – Jeudi 13 février 2025
Les jeunes du village prennent leur envol et créent leur association, sous le contrôle du comité des fêtes.

27 – Samedi 15 février 2025
Les motards ont organisé leur traditionnelle vente de caillettes et boudins.

28 – Vendredi 21 février 2025
Remise des trophées aux bénévoles des associations.

29 – Jeudi 27 mars 2025
Carnaval à l'école.

30 – Dimanche 20 avril 2025
Une chasse aux œufs organisée par le comité des fêtes "jeune".

31 – Vendredi 16 mai 2025
Intervention sur le harcèlement scolaire, par l'intermédiaire de notre partenaire, Groupama.

Chers Poliénoises, chers Poliénois,

C'est avec quelques mois de retard que vous prenez lecture de votre bulletin municipal.

La densité de la vie de la collectivité, le calendrier de diffusion de l'information parfois chamboulé, ont perturbé la rédaction de ce n° 129. Cependant, nous avons veillé à ce que celui-ci retrace les événements et les décisions prises le plus temporellement, depuis le n° 128.

Cette année encore, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pu avoir lieu.

Un instant évoqué sous chapiteau, il a été décidé de renoncer à cette hypothèse, compte tenu des frais de logistique que cela aurait engendrés.

Cette cérémonie des vœux, attendue par nombre d'entre vous, reste l'occasion de se réunir, d'échanger lors d'un moment chaleureux et convivial, ainsi que de présenter le bilan de l'année écoulée et les orientations de l'année à venir.

Malheureusement, les travaux de rénovation énergétiques de la salle des fêtes, engagés en août 2023, ont rencontré d'importantes péripéties. L'entreprise en charge du désamiantage du toit a abandonné le chantier, sans raisons. Malgré de nombreuses mises en demeure, celle-ci n'a jamais répondu à nos demandes. Nous nous sommes retrouvés piégés, dans les contraintes administratives d'un marché public, dans l'impossibilité de poursuivre le chantier.

Cependant, ça y est ! Nous touchons au but ! La restitution des travaux devrait se faire mi-juin. Il ne restera plus qu'à la commission de sécurité du SDIS, de valider la réouverture au public.

C'est pour cette raison que nous avons décidé d'innover et de vous présenter cette cérémonie, sous forme de visioconférence, qui a été diffusée sur les différents réseaux sociaux et sur radio-Sud- Grésivaudan.

Dans une période compliquée, incertaine, l'action communale se poursuit aux services des habitants, au quotidien et pour préparer l'avenir.

C'est bien là que se situe notre rôle. Malgré un sentiment de doute des Français envers leurs dirigeants nationaux, les communes et

leurs élus gardent la confiance de leurs concitoyens. Lieu naturel d'échange et de partage, cellule de base de la démocratie, un lieu où se forge et s'épanouit la citoyenneté, la commune c'est notre histoire, mais c'est aussi notre avenir. (Petit clin d'œil à notre label "Village d'avenir" !

La commune c'est la République en proximité, celle qui assure en lien direct les services à la population, les demandes et les réclamations de ses habitants.

Celle sur laquelle, repose le maintien de la cohésion nationale et la pérennité des services publics du quotidien.

Pour revenir au niveau local, tout le monde a en mémoire les orages du mois de juin.

25 juin 1957 – 25 juin 2024. 67 ans, jour pour jour, de violents orages se sont abattus sur notre commune. Des précipitations jamais enregistrées à ce jour sur une durée de 1h. Du jamais vu, une violence inouïe !

Le 25 juillet se produisait l'effondrement de la carrière de La Rivière. Cet incident créant la stupeur pour les habitants de la commune a également engendré des conséquences collatérales sur certaines communes environnantes.

Pour notre part, cela s'est traduit par une surcharge du trafic routier sur la RD 48. Nous avons immédiatement demandé des aménagements pour sécuriser la traversée de certains hameaux. Vous en trouverez le détail dans les pages travaux.

Les éleveurs de notre commune ont été profondément impactés par l'épidémie de fièvre catarrhale. Cette maladie a encore fragilisé leur situation.

Au niveau départemental, ce n'est pas moins de 5 000 ovins et 800 bovins qui sont décédés entre mi-août et fin septembre. Plus de 1 000 exploitations sur un total de 1 200 sont concernées. Les indemnités prévues à ce jour ne couvrent pas la totalité des dépenses et la perte du cheptel. L'ouverture d'un fond d'urgence pour l'indemnisation des pertes directes est prévue début d'année 2025.

Au cours de cette année 2024, la municipalité a poursuivi ses actions d'aménagement et d'améliorations des espaces publics : remplacement des bacs pour les points d'apport

volontaire au Guy, déplacement du local chasse, création d'un parking de 50 places à l'entrée du village, élagage des voies communales, réfection de chemins pédestres.

L'action municipale s'est également concentrée sur la gestion des agents municipaux. Un état des lieux a été effectué, une mise en conformité de leur rétribution a été actée en collaboration avec le centre de gestion et le cadre institutionnel.

Les entretiens professionnels ont également été programmés.

2024 a été l'occasion pour la commune de signer 2 conventions de partenariat.

- L'une avec la protection civile, pour le soutien logistique en cas de déclenchement du plan communal de sauvegarde.
- La seconde, celle du rappel à l'ordre, avec le procureur de la République, Monsieur Eric Vaillant.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des associations locales, les bénévoles qui animent, au quotidien, notre village. Leur tâche est rendue encore plus difficile, compte tenu de la non-disponibilité de la salle des fêtes. Heureusement, nous avons pu compter sur la solidarité des communes voisines, qui pallient ce manque. Nous les remercions chaleureusement !

Pour 2025, dernière année complète du mandat, les décisions communales qui verront le jour reposent sur l'adoption du budget qui a été voté en avril et dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes.

D'ores et déjà des actions sont engagées.

- Les travaux pour le bâtiment de la micro-crèche ont débuté début janvier. L'ouverture de celle-ci est prévue début septembre. Elle accueillera 12 places.
- Le renforcement de la vidéo-surveillance, notamment dans le secteur de la gare et des points d'apport volontaire, devrait être effectif au printemps.
- Devant l'avancée technologique à laquelle nous devons faire face, la municipalité engage des aménagements pour avoir son propre réseau fibre, afin d'alimenter dans les années prochaines, l'ensemble des bâtiments municipaux.

(suite page 6)

SOMMAIRE

• **RÉTROSPECTIVE** **2-3-4**

• **LE MOT DU MAIRE** **5-6**

• **CLIN D'ŒIL** **7**

• **VIE MUNICIPALE** **8**

L'école et le périscolaire **8**

Tirage au sort jurés d'assise **8**

Réunions intercommunales **8**

Extrait du conseil municipal **9**

Budget 2025 **12**

Travaux **14**

Aménagement centre bourg **17**

Commission action sociale **17**

Habitat : logement SDH **17**

Au-revoir Guy Cotton **18**

L'application IntraMuros **18**

Le moustique tigre **19**

Gestes de 1^{er} secours **19**

Accueil de M. le Procureur **20**

Future micro-crèche **20**

La médiathèque **21**

Visite de Mme la Préfète **21**

• **VIE LOCALE** **22**

Lutte contre le frelon asiatique **22**

Chenille processionnaire **24**

Le service des urgences **24**

La MIFE / En bref **25**

Autorisation d'urbanisme **26**

• **INTERCOMMUNALITÉ** **28**

PLUi **28**

Maison intercommunale des familles **30**

Mission locale jeune **30**

Relais petite enfance **30**

Tri sélectif **31**

Permanences habitat **31**

• **VIE ASSOCIATIVE** **32**

• **CÉRÉMONIES** **35**

(suite de la page 5)

- La mise à jour de la voirie communale, avec enquête publique.
- La finalisation du plan communal de sauvegarde, avec la simulation d'un exercice.
- L'entretien et un plan de remplacement des bornes d'incendie défectueuses seront mis en place par le biais d'une convention avec l'intercommunalité.
- La sécurisation routière des hameaux des quartiers du "Chaffard", du "Puits", de la "Scie", et de "La roche".
- Le marquage au sol et la mise en place de panneaux et de radars pédagogiques pour améliorer la sécurité des piétons, notamment en centre-bourg.
- Le déplacement du point d'apport volontaire route de la gare, en bas de la route du cimetière, en doublant les conteneurs semi-enterrés.
- Les divers travaux de réparation et d'aménagement des secteurs impactés par les orages.
- L'installation de l'ombrière, au terrain de pétanque, avec la collaboration du syndicat d'énergie TE 38.
- La signature d'une convention "Battiwatt" effective dès 2025, avec le Te 38. Elle consiste en un accompagnement pour un diagnostic et en préconisations, pour l'ensemble des bâtiments communaux, afin de les rendre les plus résilients possible et de diminuer les charges énergétiques qui en découlent.
- La finalisation de l'assainissement du secteur des "Vignes" en collaboration avec les services intercommunaux.
- Une étude de faisabilité pour le remplacement des luminaires du stade en éclairage LED avec la participation de la Fédération Française de Football et le remplacement progressif des buses d'arrosage.
- Le lancement des études pour la gestion des eaux pluviales et la sécurisation de la circulation au croisement du monument aux morts.
- Divers travaux sur le bâtiment de l'église : le remplacement de 9 bancs, la sauvegarde

des fenêtres de la sacristie et la fin du changement des portes.

- La communication au cœur des projets et de l'actualité : migration vers un nouveau site internet en collaboration avec SMVIC - migration de notre application citoyenne Politeia vers IntraMuros - développement des réseaux sociaux (facebook et instagram).
- La réfection du commerce multiservices "Kiosque" : sanitaires, rénovation du système de climatisation /chauffage, matériel de cuisine.

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, après plusieurs années d'intenses débats, se termine. Les dates de permanences pour l'enquête publique se trouvent en page intérieures.

Les travaux de requalification du centre bourg se poursuivent favorablement. Le permis de construire a été déposé et accepté.

Une réunion publique est prévue le 24 juin prochain, concernant les modalités de commercialisation.

Parallèlement, la municipalité a missionné un architecte du patrimoine et un bureau d'étude spécialisé, afin d'établir un état des lieux des ruines, de leur sécurisation et de leur devenir.

Concernant les logements de la SDH, les travaux devraient commencer dans les prochaines semaines. Le permis de construire a été déposé et accepté.

Nous maintenons vigoureusement, l'action sociale pour nos administrés.

- Maintien du repas offert à nos seniors de 68 ans et plus pour la 2ème année au Kiosque, faute de salle des fêtes en travaux. Le colis a été distribué aux plus de 75 ans.
- Célébration de nos nonagénaires.
- Organisation des ateliers seniors tous les jeudis après-midi avec la participation financière de la Commission Action Sociale.
- Versement de subventions aux associations

à caractère social : Locomotive – Passiflore – Passage – Ligue contre le cancer – Don du sang – Protection civile - ADMR

- Proposition d'ateliers comme "Je me ressource" ou "formation Gestes Qui Sauvent".
- Signature d'une convention de partenariat avec la mutuelle communale "MUTUALP".
- Accueil du relais PMI des assistantes maternelles au foyer.
- Aide des seniors dans les démarches et le remplissage des dossiers administratifs.
- Aide aux personnes en difficultés (alimentaire, hébergement...)
- Participation financière aux accueils de loisirs de SMVIC.
- Accueil du "Bus de la santé" de SMVIC.

Comme vous le constatez, les actions communales ne manquent pas. Cependant, nous scrutons bien évidemment ce qui se passe au niveau des finances nationales et les conséquences qui impacteront l'échelon communal.

La rigueur du suivi des finances communales engagée depuis plusieurs années, se poursuit. Elle est notre ligne directrice au quotidien, mais également pour les années futures.

Vous le noterez, pour réaliser tous ces projets, permettre à tous de bien vivre ensemble, notre enthousiasme d'élu reste intact. C'est avec passion que nous œuvrons pour l'intérêt général.

J'en profite pour remercier l'ensemble de l'équipe municipale, mes adjoints qui m'accompagnent au quotidien !

Notre label "Village d'Avenir" dynamise notre volonté pour que Poliénas renforce sa place identitaire et attractive au sein du territoire. Cependant nous veillons à ce que cela se fasse sans compromettre les fondamentaux du "bon sens" qui nous anime.

Cette réussite repose également sur l'engagement sans faille des agents de notre collectivité, au contact direct des habitants, ou sur le suivi des nombreux dossiers.

Leur rôle est essentiel ! L'ensemble de l'équipe municipale les remercie.

Je souhaitais remercier nos partenaires institutionnels : le Département, La Région, les services de l'Etat, l'intercommunalité.

La disponibilité, les compétences de leurs représentants locaux, la qualité de nos échanges participent à la réussite de nos actions.

Je tenais également à remercier les services de gendarmerie, les services des secours pour les rapports que nous avons mis en place.

La période de doute, de crispation et de difficultés que nous traversons, la tentation du repli sur soi peut conduire à opposer les uns aux autres, comme on le constate parfois.

A contrario, nous nous inscrivons dans la volonté du faire ensemble, éviter les clivages et développer le "bien vivre ensemble".

On ne lâche rien ! La réussite ne peut être que collective.

Prenez soin de vous !

Votre Maire, Lionel Argoud



Un esprit unique dans le monde de la Pétanque



C'est à la suite d'un été à jouer entre copains derrière l'église du Village, que deux amis ont lancé l'idée de créer un club de Pétanque.

Après quelques mois de réflexion et de discussion, Florent BEST et Michaël COUTET, rejoints par Sébastien Brochier, créent donc en janvier 2016, le **pétanque Club Poliénas**.

Vingt-cinq licenciés essentiellement de la Commune de Poliénas participeront à la première saison tous les mercredis autour du Stade de la Marcousse. Quelques-uns participent à leur première compétition, en doublette, triplette mixte ou non mixte. La deuxième année, après avoir passé un diplôme d'éducateur, Michaël COUTET, sous la présidence de Florent, créera une école de pétanque. Aidé de Gérard Chevron, joueur averti et expérimenté qui l'accompagna dans cette aventure. Dix jeunes de Poliénas s'initient à ce jeu et participent même au qualificatif du championnat de France. Même si cette école a dû s'arrêter après trois belles années, certains de ces jeunes jouent encore au club et font la fierté de leurs aînés.

Le bureau a changé quelque peu et surtout

s'est enrichi de bénévoles précieux pour cette aventure. La commune et ses élus proposèrent de faire un terrain sur le site de l'ancien stade de football, le nombre de licenciés a augmenté.

En 2019, après trois saisons, le nombre de licenciés dépassait les cinquante membres. Un nouveau bureau vit le jour, après le départ de Florent Best, Michaël Coutet prit la présidence et reste à ce jour le dernier des trois créateurs encore présent au club.

Côté jeu, **deux équipes seniors** représentent fièrement les couleurs de Poliénas. Et après deux saisons, la première équipe est passée en division supérieure. Aujourd'hui, elle évolue toujours à ce niveau malgré les changements de joueurs. L'esprit du club reste intacte pour défendre les couleurs du Pétanque club Poliénas. **Une équipe féminine vit aussi le jour**, et vécut la même aventure. Après deux saisons, elle accéda au niveau supérieur et aujourd'hui avec un effectif très jeune, elle réussit à se maintenir.

Malheureusement, le Covid fit aussi des dégâts et après un an de galère comme les autres associations, le Pétanque club Poliénas a repris un semblant de vie. Vingt-cinq

joueurs et joueuses passionnés ont repris le chemin des jeux. Avec un esprit de camaraderie et un bureau déterminé, le club retrouve toutes ses couleurs, et se maintient avec trente-cinq licenciés.

Un esprit unique dans le monde de la pétanque.

Depuis trois saisons, Michael entouré de Brigitte Couderc, Séverine Carrette et Jérémy Petrier, son vice-président, ainsi que des fidèles membres actifs animent le club dans la joie et la bonne humeur mais avec aussi d'excellents résultats dans les diverses compétitions. Le club donne rendez-vous au mois de mai, aux villageois, avec un concours amical pour rendre hommage aux deux membres : Patrick Couderc et Claude Sibut partis trop tôt. Cela est une fête à l'image du club et surtout de ses deux disparus. Ils proposent aussi des plateaux de fromages du Jura pour les fêtes de fin d'année.

Il y a peu de temps, à la mi-octobre, le club faisait une nouvelle assemblée ou le bureau fut reconduit avec encore une fois des renforts. Aujourd'hui, neuf membres du bureau préparent une nouvelle saison qui sera à n'en pas douter remplie de beaux moments, avec une idée en tête : **préparer une belle fête pour les 10 ans du club en janvier 2026.** ■



L'ÉCOLE ET LE PÉRISCOLAIRE

Année scolaire 2024-2025

Cette année, l'école comptait : 22 élèves en PS/MS (enseignante Marie-Pierre CAILLOT), 21 élèves en GS/CP (enseignante Christelle DAMIEUX), 25 élèves en CE1/CE2 (enseignante Josefa MOULINAS), et 30 élèves en CM1/CM2 (enseignante Bénédicte COLPIN).

Pendant le temps de garderie, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h15, deux ATSEM Pascale et Corinne encadrent les enfants. Pendant la pause déjeuner, les enfants sont pris en charge par une équipe de quatre à cinq personnes : Viviane, Sandrine, Aïcha et Elodie. Grâce à leur expérience dans le secteur de l'enfance, et pour certains leur diplôme, "les dames de la cantine" encadrent et animent ce temps de repas et de récréation.

Pour faire face aux problèmes de comportement des enfants rencontrés depuis le début de l'année 2024, un permis à point "de bonne conduite durant le temps de cantine" a été mis en place à compter de la rentrée de septembre. Il avait été testé en fin d'année scolaire dernière, en accord avec les délégués de parents, afin de l'améliorer si besoin. Il se veut éducatif afin de sensibiliser d'une part les enfants au respect des règles de vie et d'autre part les parents face aux difficultés comportementales.

Le Plan VIGIPIRATE est actif depuis le 7 mai 2024, il maintient l'ensemble du territoire national au niveau "urgence attentat" pour faire face à l'élévation globale de la menace. Les parents ne peuvent

donc pas rentrer à l'intérieur du bâtiment du groupe scolaire : 3 créneaux horaires leur sont proposés pour récupérer leurs enfants à la garderie du soir.

Une réunion a été organisée à la rentrée pour présenter le traiteur aux familles et ainsi échanger sur les repas avec la diététicienne.

Pour la semaine du goût, la mairie a offert un petit déjeuner aux enfants. A tour de rôle, les 4 classes se sont rendues au restaurant scolaire chaque matin avec leur maîtresse pendant la semaine du 14 au 18 octobre 2024 pour déguster un petit déjeuner "à la française".

Le repas de Noël a été organisé le jeudi 19 décembre 2024, toujours très appréciés par les petits et les grands !

Enfin, le mardi 10 juin 2025, les élèves de CM2 et leurs enseignantes, Bénédicte COLPIN et Josefa MOULINAS, partiront visiter le SENAT à Paris. Cette sortie a été initiée par la Mairie pour leur permettre une immersion enrichissante dans le cadre de l'éducation civique. La Mairie participe à hauteur de 1 596 € pour le voyage en train. Le Sou des Ecoles prend en charge le transport en car jusqu'à la gare pour un montant de 654.50 €. Les élèves seront accompagnés de Messieurs le Maire et 3ème Adjoint ainsi que d'Elodie Grand, secrétaire en charge du périscolaire et Léonore Soyer-Leroy, secrétaire en charge de la culture et de la médiathèque.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE 2026



Jeudi 15 mai 2025, les communes de Poliénas et de Montaud se sont réunies pour procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir de leurs listes électorales. Chacun à leur tour, les maires ont tiré le nom d'une commune parmi les 11 bulletins pour Poliénas et les 5 bulletins pour Montaud. Ce nombre est fixé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Résultat : 3 Poliénois ont été tirés au sort. Ils seront informés par courrier explicatif et devront retourner un questionnaire sans délai auprès de la mairie de Poliénas et au plus tard avant le 30 juin 2025.

Qu'est-ce que les jurés d'assises ?

Ils doivent avoir plus de 23 ans. Ils participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes, au sein de la cour d'assises. Ils exercent pleinement la fonction de juge pendant cette période.

Les personnes retenues pour siéger après la procédure de sélection sont obligées de siéger, sauf s'ils invoquent un motif grave qui les en empêche, car être juré est un devoir civique.

RÉUNIONS INTERCOMMUNALES 2024-2025

DATE	REUNION	LIEU	PARTICIPANTS	DATE	REUNION	LIEU	PARTICIPANTS
12 sept 24	Bilan moyen de transport	La Rivière	Lionel ARGOUD	28 nov 24	Réunion correspondants incendie et secours	Fontaine	Lionel ARGOUD / Ludovic GIRY
17 sept 24	Commission Développement économique	Chatte	Lionel ARGOUD	05 déc 24	Conférence des maires	Beaulieu	Lionel ARGOUD
24 sept 24	Commission finances thématiques sociales	St Hilaire du R.	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	12 déc 24	Conseil communautaire	Chatte	Lionel ARGOUD
26 sept 24	Conseil communautaire	Auberives en R.	Lionel ARGOUD	15 janv 25	Réunion suite éboulement carrière	La Rivière	Lionel ARGOUD
01 oct 24	Commission tourisme finances	St Marcellin	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	16 janv 25	Vœux de SMVIC	Pont en Royans	L. ARGOUD / P. CHABERT / L. GIRY
02 oct 24	Conférence territoriale	St Marcellin	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	30 janv 25	Commission enfance et jeunesse	St Romans	Danièle ALLIBE
08 oct 24	Commission urbanisme (réglement du PLU)	Rovon	Lionel ARGOUD	03 fév 25	Restitution des gisements fonciers agricoles	St Vérand	Lionel ARGOUD
09 oct 24	Commission sports loisirs finances	St Marcellin	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	05 fév 25	Réunion de démarrage du PICS	Poliénas	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT
10 oct 24	Conférence des maires	Tèche	Lionel ARGOUD	06 fév 25	Conseil communautaire	Chasselay	Lionel ARGOUD
16 oct 24	Commission petite enfance	St Marcellin	Danièle ALLIBE	11 fév 25	Comité de rivières	Chatte	Lionel ARGOUD
17 oct 24	Commission eau et assainissement finances	Vinay	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	20 fév 25	Com. gestion valorisation déchets, finances	Saint Sauveur	Ludovic GIRY
22 oct 24	Commission finances	Cognin	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	13 mars 25	Conférence territoriale	St Marcellin	Lionel ARGOUD
23 oct 24	Commission culture et finances	Chasselay	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	13 mars 25	Conférence des maires	St Marcellin	Lionel ARGOUD
24 oct 24	Commission finances, env., urba, habitat	St Sauveur	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	20 mars 25	Commission enfance et jeunesse PEDTI	St Marcellin	Lionel ARGOUD
29 oct 24	Commission dev. Éco et agriculture, finance	Chatte	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	26 mars 25	Commission santé cohésion sociale	St Marcellin	Danièle ALLIBE
05 nov 24	Commission enfance, jeunesse et finances	Vinay	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	27 mars 25	Commission enfance et jeunesse	Vinay	Danièle ALLIBE
13 nov 24	Conf. territoriale solidarités département	St Marcellin	Danièle ALLIBE	02 avril 25	Commission RH et mutualisation	St Marcellin	Lionel ARGOUD
13 nov 24	Com. gestion valorisation déchets, finances	St Sauveur	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	15 avril 25	Conseil communautaire	Murinais	Lionel ARGOUD
20 nov 24	Commission administration générale	Chatte	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	22 mai 25	Com. gestion valorisation déchets, finances	St Sauveur	Lionel ARGOUD
22 nov 24	Projet habitat inclusif	Cras	Lionel ARGOUD / Patrick CHABERT	05 juin 25	Conférence des maires	à définir	Lionel ARGOUD
27 nov 24	Com. prépa budget eau assainissement	Vinay	Lionel ARGOUD / Ludovic GIRY				

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2024

• Demande d'une subvention au titre du "FONDS VERT" pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente communale :

Le coût global de l'opération s'élève à 579 264,11 € HT.

Subvention DSIL	121 569.66 €HT
Subvention REGION	100 000.00 €HT
Subvention sollicitée au titre du FONDS VERT*	240 000.00 €HT
Autofinancement (désamiantage et panneaux photovoltaïques)	100 374.10 €HT
Autofinancement (reste de l'opération)	17 320.35 €HT

*Pour information, le montant qui a été finalement attribué par l'Etat en date du 16 septembre 2024 s'élève à 144 816 euros.

• Lancement de la mise à jour du plan et tableaux des voies communales et des chemins ruraux avec création d'une commission extra-municipale :

Le dernier tableau de classement des voies communales date de mars 2009, une mise à jour de ces données est nécessaire afin d'incorporer certaines voies dans la voirie communale et de retirer du domaine public de la commune les voies non circulées. Mission confiée à l'entreprise COORDONNET à CHIRENS (Isère) pour un coût de 7 200 €TTC.

Une commission composée d'élus, du syndical agricole et de membres de l'ACCA a été constituée.

• Mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de se mettre en conformité avec la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale en mettant en place le RIFSEEP afin de valoriser les missions du personnel communal.

Séance du 4 septembre 2024

• Signature de la convention de partenariat avec La Poste relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale (APC) de Poliénas : durée 9 ans**• Signature de la convention d'accès aux déchèteries du territoire avec SMVIC : durée 3 ans**

L'accès aux déchèteries s'effectue avec une carte pour permettre à nos agents techniques de déposer des déchets dans les déchèteries de Vinay, St Quentin et St Sauveur.

• Signature d'une convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclotouristique sur la commune de Poliénas avec le Département de l'Isère : durée 10 ans.

Séance du 2 octobre 2024

• Résiliation du contrat de location gérance du commerce multi-services avec Monsieur Guy COTTON : au 15 octobre 2024**• Signature du contrat de location gérance du commerce multi-services avec l'EURL Kiosque de Poliénas gérée par Madame Agnès SARFATI : à compter du 16 octobre 2024 et pour une durée indéterminée.****• Signature de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour l'année scolaire 2023/2024 : Pour 100 élèves inscrits à la rentrée scolaire 2023, notre participation annuelle s'élève à 71 euros.****• Adhésion à la convention de participation du contrat de prévoyance proposée par le Centre de Gestion de l'Isère pour la période 2025 – 2030 :**

Suite à la résiliation du contrat de prévoyance en vigueur au 31/12/2024, la commune a donné mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour lancer une consultation auprès des organismes de prévoyance. Le nouveau contrat sera obligatoirement mis en place à compter du 1er janvier 2025. La participation employeur s'élève à 18 € par mois et par agent.

Séance du 13 novembre 2024

• Signature du protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le Procureur de la République du Parquet du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE (Isère) :

Mise en place de ce protocole avec le Procureur de la République au vu de l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure, tel qu'il résulte de la loi n°2007- 297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, en son article 11, et qui dispose : "Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte

au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le Maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie».

• Actions réalisées en 2024 sur le site ENS Marais de Montenas :

La Commune, étant dans l'attente du nouveau plan de gestion que le Département de l'Isère doit valider après validation du nouveau schéma directeur des ENS, a lancé 2 actions sur le site avec accord préalable du Département de l'Isère :

- Action n° 6 : travaux de bucheronnage pour des raisons de sécurisation

- Action n° 7 : fauchage pour le bon fonctionnement du site

• Demande de subvention au DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE suite aux frais engendrés par les dégâts des intempéries du 25 juin 2024 :

L'arrêté du 23 septembre 2024, publié au journal officiel du 28 septembre 2024, porte reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur Poliénas suite aux intempéries survenus le 25 juin 2024.

Un dossier sera déposé pour demander au Département de l'Isère d'aider la Commune à supporter la charge financière des travaux réalisés et des aménagements de sécurité à venir.

• Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour les travaux de construction d'une micro-crèche dans un bâtiment existant :

Ce projet de construction d'une micro-crèche dans un bâtiment existant (villa située derrière la salle des fêtes et le foyer "chemin Triollé") est inscrit dans l'une des fiches actions du label "VILLAGE D'AVENIR" obtenu par la commune de Poliénas le 28/12/2023.

Les élus, ayant une volonté de proposer un service destiné à la petite enfance, notamment vu le nombre en diminution des assistantes maternelles sur la commune et le canton, souhaitent favoriser l'implantation d'un service de garde pour les enfants âgés de moins de 3 ans.

Les travaux seront réalisés au premier semestre 2025 pour une ouverture en septembre 2025.

• Signature de la convention de mutualisation du véhicule "camion de curage" du service eau et assainissement de SMVIC :

D'une durée de 3 ans, cette convention permet à la Commune de solliciter l'intervention d'un camion curage avec chauffeur, pour permettre des interventions de curage sur des équipements communaux. Les tarifs sont votés par le conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

• Tarifs de location des salles municipales et du matériel à compter du 1er janvier 2025 :

Les tarifs de location de la salle polyvalente et du foyer municipal, ainsi que le matériel, sont en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Vu les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, et plus particulièrement l'installation d'un nouveau système de chauffage/climatisation, il convient de réévaluer la tarification à compter du 1er janvier 2025. De plus, pour une meilleure gestion des états des lieux et d'utilisation des salles municipales, il est décidé d'arrêter la location à la journée aux administrés.

SALLE POLYVALENTE	TARIFS depuis le 1 ^{er} janvier 2019	MAJORATION	TARIFS Votés à compter du 1 ^{er} janvier 2025
TARIFS 2 JOURS : de 8h la journée "J" à 8h la journée "J+2"			
Société	450 €	200 €	650 €
Association communale	Gratuit	-	Gratuit
Administré de la commune	350 €	150 €	500 €
1 ^{ère} CAUTION : pour mise à disposition de la salle	1 000 €	-	1 000 €
2 ^{ème} CAUTION : pour rendu propre de la salle et enlèvement déchets	150 €	-	150 €

FOYER MUNICIPAL	TARIFS depuis le 1 ^{er} janvier 2019	MAJORATION	TARIFS Votés à compter du 1 ^{er} janvier 2025
TARIFS 2 JOURS : de 8h la journée "J" à 8h la journée "J+2"			
Association communale	Gratuit	-	Gratuit
Administré de la commune	230 €	20 €	250 €
1 ^{ère} CAUTION : pour mise à disposition de la salle	1000 €	-	1 000 €
2 ^{ème} CAUTION : pour rendu propre de la salle et enlèvement déchets	150 €	-	150 €

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Pour ces 2 utilisations de salles, la Commune se réserve le droit d'encaisser :

- le chèque de caution de 150 € si la salle n'est pas restituée dans son état de propreté ou s'il reste des déchets après l'utilisation de la salle.
- le chèque de caution de 1 000 € en cas de détérioration de la salle et/ou du matériel.

Tout emprunteur devra fournir une attestation d'assurance au moment de la réservation.

LOCATION MATERIEL (seul)	TARIFS depuis le 1 ^{er} janvier 2019	MAJORATION	TARIFS Votés à compter du 1 ^{er} janvier 2025
Administré de la commune :			
Tables (l'unité)	3.00 €	0 €	3.00 €
Chaises en bois/métal (l'unité)	1.00 €	0 €	1.00 €

Toutes demandes de salles municipales et/ou matériel devront être écrites et adressées en mairie plusieurs jours en amont : le bureau municipal rendra son avis en fonction des disponibilités.

Séance du 18 décembre 2024

• **Adhésion au Service BATIWATT Initial de Territoire d'Énergie Isère - TE38 :**

Dans un contexte de surconsommation énergétique et de hausse des coûts, TE38 s'est engagé auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À partir du 1er janvier 2025, la Commune accepte le dispositif d'accompagnement proposé par le TE38 "BATIWATT Initial" afin de bénéficier pour l'ensemble de son patrimoine, des prestations suivantes : état des lieux du patrimoine, identification des 1ères économies, accompagnement travaux, accompagnement après travaux, assistance aux obligations réglementaires.

Participation financière estimée de la commune de Poliénas : 1€/habitant/an.

• **Demande de subvention à la Région AURA au titre de la sécurisation aux abords des gares :** Vu les nombreuses agressions sur personnes et incivilités aux abords de la gare de Poliénas entraînant l'intervention de la gendarmerie à plusieurs reprises et considérant que la SNCF dépose régulièrement plainte pour ces dégradations de biens (borne de compostage, abri, mobilier, ...), la Commune a décidé de renforcer la sécurité des usagers et des biens dans ce secteur isolé, en l'équipant d'un système de vidéoprotection.

Coût d'acquisition : 19 452 euros dont 50% peuvent être pris en charge par la Région AURA.

• **Demande de subvention au Département de l'Isère au titre des amendes de police de l'année 2025 :** Le Maire rappelle le projet de sécurisation au lieu-dit "La Scie" dans la zone d'agglomération dénommée "PETIT TIZIN" consistant à la création d'un plateau surélevé au niveau des deux maisons sur environ 50 mètres. Le cabinet SINTEGRA a été missionné pour lancer la consultation des entreprises : l'entreprise GUINTOLI a été retenue.

L'éboulement rocheux de La Rivière survenu le 25 juillet 2024 sur la RD1532 entre les communes de La Rivière, de Saint-Gervais et de L'Albenc sur la rive gauche de l'Isère en aval de Tullins a engendré une coupure sur plusieurs centaines de mètres de la RD1532, axe routier entre Grenoble et Valence, engendrant une augmentation évidente de la circulation sur les routes départementales traversant notre commune.

Cette catastrophe oblige la commune à retarder les travaux de création d'un plateau surélevé prévu au lieu-dit "La Scie" et à procéder à des aménagements provisoires aux lieux-dits "La Scie, le Puits, le Chaffard" sur la RD48.

Entre temps, les riverains du quartier de "La Roche" ont interpellé le Maire sur la vitesse excessive de la circulation et notamment aux abords d'un arrêt de transport en commun.

C'est pourquoi, la commune souhaite mettre en place différentes signalisations et poser des radars pédagogiques dans ces secteurs afin d'inciter les usagers à modifier leur comportement au volant et ainsi réduire leur vitesse.

Il est également judicieux de prévoir dans ce programme d'aménagement de sécurité des voiries, les aménagements de sécurité avec le marquage au sol et la pose de signalisation dans le centre du village très fréquenté par les camions accédant à l'entreprise Balthazard & Cotte, et ce afin d'identifier et de sécuriser les traversées piétons et la sortie de l'école au niveau de la place principale du village "Docteur Valois".

Montant du programme : 53 703 euros dont 70% peuvent être pris en charge par le Département de l'Isère au titre des amendes de police 2025.

• **Création de zones d'agglomération communale sur les Routes Départementales :** La commune de POLIÉNAS souhaite améliorer la sécurité des riverains, principalement sur des portions de voirie qui se situent en dehors de l'agglomération où seul le Département peut agir dans le cadre de sa compétence en matière de circulation sur routes départementales.

Pour que la commune puisse réduire la vitesse et envisager des aménagements de sécurité sur les routes départementales, celles-ci doivent se situer en agglomération puisque le Maire ne peut exercer son pouvoir de police de la circulation qu'à l'intérieur de l'agglomération.

C'est pourquoi il est décidé de créer les zones d'agglomération suivantes :

Sur la RD48 :

- LE PUIITS au lieu-dit "Le Puits" d'une longueur de 530 ml.

- LE CHAFFARD au lieu-dit "Le Chaffard" d'une longueur de 500 ml.

Sur la RD201b :

- LA ROCHE au lieu-dit "La Roche" d'une longueur de 400 ml.

Des panneaux d'entrée et de sortie seront installés pour matérialiser ces zones d'agglomération communale.

Séance du 21 janvier 2025

• **Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) portant sur le projet stratégique des services à la population du territoire de Saint-Marcellin :**

Démarche qui vise à renforcer la coordination des actions, dans un plan pluriannuel de 2025 à 2029, en direction des habitants du territoire, leur cohérence et donc leur efficacité. L'enjeu est de dépasser les démarches par dispositif et institution pour privilégier une approche transversale et globale en partant des besoins de l'utilisateur.

• **Versement d'une aide exceptionnelle de secours d'urgence suite au cyclone CHIDO à Mayotte :**

Face au passage du cyclone CHIDO le 14 décembre 2024, qui a dévasté l'île de Mayotte, la commune a décidé d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte à raison de 1€/habitant. Une subvention de 1 139 euros, imputée au C.A.S, a été versée à l'association LA PROTECTION CIVILE, mobilisée pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Séance du 12 février 2025

• **Accompagnement relative à l'action de requalification du site du Château de la Marcousse labellisée "village d'avenir" :**

Lancement des études préalables, phasées sur 14 mois, sur les ruines du Château de la Marcousse et de ses abords afin de disposer de plusieurs scénarii d'aménagement du site :

Mission d'architecture du patrimoine pour les prestations suivantes :

- Mission d'architecture du patrimoine – OXYGEN ARCHITECTURE : 13 986 € HT

- Mission d'étude historique – Géraud KERHUEL : 6 080 € HT

- Mission de géomètre – MY DIGITAL BUILDINGS : 1 774 € HT

Mission d'ingénierie de projet – Jean-Jacques ELEOUET - : 17 875 € HT

Ces projets d'aménagement et d'habitats, qui font partie du programme « Village d'avenir », visent à transformer durablement le territoire communal pour en changer l'image et le fonctionnement du cœur de bourg, réactiver son activité et répondre plus précisément aux attentes actuelles et futures des habitants.

• **Attribution d'une subvention à l'association "Le Tichodrome" au titre de 2025 dans le cadre de la convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse :**

Renouvellement pour 2025 avec versement d'une subvention à hauteur de 0,15 € par habitant soit 170,85 euros pour 1139 habitants, et ce afin de pérenniser les actions du centre de sauvegarde du Tichodrome par un partenariat considéré par tous comme d'utilité publique.

• **Signature d'une convention d'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec le service Eau et Assainissement de SMVIC :**

Avec le service Eau et Assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, pour 38 hydrants sur Poliénas, englobant la fourniture, la pose, l'entretien, le renouvellement des Points d'Eau Incendie (PEI) ainsi que leur contrôle technique périodique. Coût horaire : 27 euros.

• **Signature de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de St Marcellin pour l'année scolaire 2024/2025 :** Pour l'année scolaire 2024/2025 à hauteur de 3,70 € par élève soit 362,60 euros pour 98 élèves.

Rappel : la commune participait depuis plusieurs années aux frais de fonctionnement du Centre Médical Scolaire (CMS) de Voiron dont dépendait l'établissement scolaire de Poliénas. Depuis la rentrée 2024/2025, une réorganisation modifie le fonctionnement des CMS : l'école de Poliénas dépend désormais du CMS de Saint-Marcellin.

Séance du 4 mars 2025

• Avenants relatifs à l'opération de réhabilitation et amélioration thermique de la salle des fêtes intervenants :

Il convient d'avancer des dépenses pour pallier au sinistre ouvert au motif d'infiltration d'eau par toiture de la salle des fêtes suite aux travaux réalisés par l'entreprise AMILESS SGBM causant des dommages aux plafonds et peintures du bâtiment, et ce dans le but d'achever cette opération :

Tiers		Montant €HT	Montant €TTC
Mission de Maîtrise d'œuvre :	Avenant n° 03 : mission MOE pour le suivi des travaux intérieurs suite à sinistre.	7 125.00	8 550.00
Lot n° 03 : Doublement - Cloisons - Faux plafond - menuiseries intérieures - peinture	Avenant n° 02 : dépose et repose faux plafonds suite à sinistre. Reprise des peintures. Reprise de l'estrادة. Nettoyage fin de chantier.	68 687.97	82 425.56
Lot n° 06 : Electricité - courants faibles	Avenant n° 03 : travaux électriques suite à sinistre.	2 463.00	2 955.00
TOTAL		78 275.97	93 930.56

• Transfert de compétence "Création et gestion d'un crématorium" à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

Approbation du transfert de compétence car il est nécessaire de lancer une démarche de création d'un crématorium nécessitant une réflexion et un portage à l'échelle du territoire.

Séance du 9 avril 2025

• Présentation de l'état annuel 2024 des indemnités perçues par les élus du conseil municipal de Poliénas.

• Vote du budget principal de la COMMUNE :

Approbation du compte financier unique* 2024 avec un excédent d'exercice en fonctionnement de 159 362,16 € et un déficit d'exercice d'investissement de 119 818,01 €.

Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 : celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 928 417,31 € en fonctionnement et à 1 188 055,23 € en investissement.

Vote des taux d'imposition pour 2024 : augmentation des taux des impôts locaux -taux de la TAXE FONCIERE BATI de 35,46 % à 36,00 % - taux de la TAXE FONCIERE NON BATI de 36,76% à 37,31% - taux de la TAXE HABITATION sur les résidences secondaires de 7,24% à 7,35%.

Attributions de subventions : une enveloppe a été votée pour les associations locales avec une première aide de 250 € pour l'organisation d'une manifestation et d'une seconde aide de 150 € pour l'organisation d'une seconde manifestation. Des subventions ont également été votées pour les organismes extérieurs/établissements scolaires (montant total 2 120,85 €) et les associations à caractère social (1 839 €).

• Vote du budget annexe COMMERCE MULTI-SERVICES :

Approbation du compte financier unique* 2024 avec un excédent d'exercice en fonctionnement de 14 963,63 € et un déficit d'exercice d'investissement de 12 576,97 €.

Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 : celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 228,55 € en fonctionnement et à 44 000 € en investissement.

• Vote du budget annexe SOLAIRE :

Approbation du compte financier unique* 2024 avec un excédent d'exercice en fonctionnement de 1 428,78 € et un excédent d'exercice d'investissement de 3 924,28 €.

Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 : celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 000 € en fonctionnement et à 55 206,83 € en investissement.

*le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et le comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

• **Renouvellement de la convention d'intégration du site local communal de Montenas (SL097) dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère :** Une convention d'intégration du site local communal du marais de Montenas dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère a été signée le 14 août 2004 puis renouvelée le 20 septembre 2017.

Depuis le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles isérois approuvé par le Conseil départemental de l'Isère le 27 septembre 2024, notre marais de Montenas a été intégré dans le réseau des Espaces Naturels et Sensibles à vocation patrimoniale dont l'objectif principal est la conservation du patrimoine naturel (peu d'accueil). Cette convention est conclue pour une durée de 10 ans, renouvelable deux fois tacitement.

Une aide financière du Département est apportée pour la réalisation des actions prévues dans le plan de gestion en cours de validité du site.

• Avis sur le projet d'arrêt et de cartographie portant approbation de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEr) ainsi que leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental (second vague) :

Un avis favorable a été rendu, et ce suite aux secteurs qui ont été approuvés sur notre commune par délibération n° CM29052024-03 du 29 mai 2024 :

EnR retenues	
Géothermie	Sur l'ensemble du territoire communal
Solaire thermique	
Solaire photovoltaïque	
- Sur toiture	
- Ombrières de parking	
Bois énergie individuelle	Aucune ZAEr
Hydroélectricité	
Chaufferie biomasse associée à un réseau de chaleur	
EnR non retenues	
Éolien	Aucune ZAEr
Solaire photovoltaïque au sol	
Méthanisation	

• Travaux sur le réseau EP (Éclairage Public) : Installation d'un éclairage public sur le site du nouveau Point d'Appoints Volontaires sous le cimetière.

Coût prévisionnel de l'opération : 5 417 € TTC

Participation du TE38 : 3 160 € TTC

Reste à charge de la commune : 2 257 € TTC + 180 € de frais de gestion

• Avis du conseil municipal de Poliénas sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté arrêté par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté le 6 février 2025 :

Un avis favorable a été rendu avec deux observations. Une enquête publique sur le PLUi aura lieu cet été 2025. Le public pourra consulter l'ensemble du PLUi arrêté et pourra observer si leurs demandes ont pu être prises en compte par les communes et l'intercommunalité. Les habitants pourront également formuler de nouvelles observations.

• Nomination du DPO (délégué à la protection des données) en charge de la protection des données (RGPD) des services communaux de Poliénas :

Pour les collectivités de 1000 à 3500 habitants : Le règlement Général sur la protection des données "RGPD" est applicable depuis le 25 Mai 2018. Ce règlement remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilite la libre circulation des données dans les états membres de l'UE. Il a vocation à s'appliquer à toutes les entités (entreprises, collectivités locales) qui collectent, conservent ou traitent des données à caractère personnel. Le RGPD a pour objet de définir les responsabilités des entités qui collectent et conservent des données à caractère personnel et régir les traitements mis en place par ces entités pour gérer ces données.

☑ Réalisation d'un audit RGPD par MOSAIC INFORMATIQUE à BELMONT TRAMONET (73) :

- inventaire des données à caractères personnel,
- audit de sécurité,
- identification les responsables des traitements,
- mise en place d'un registre des traitements,
- fourniture d'un plan d'action et d'une feuille de route.

☑ L'externaliser du DPO : MOSAIC INFORMATIQUE devient notre DPO

☑ La fourniture et la mise en place de solutions de sécurisation

Coût de l'audit : 1 260 € TTC

Coût annuel du DPO : 900 € TTC

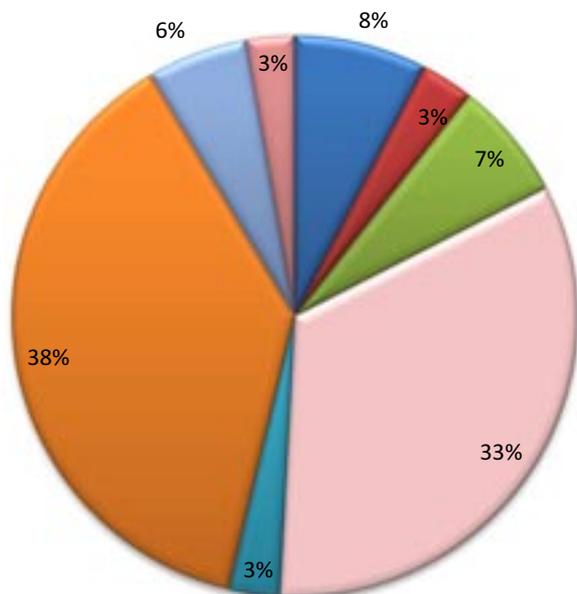
• Mise à jour du tableau des effectifs :

La collectivité compte comme effectif à compter du 1er avril 2025 :

TOTAL	Nombre de fonctionnaires sur emplois permanents	7	5.23
	Nombre de contractuels sur emplois permanents	2	1.31
	Nombre de contractuels sur emplois non permanents	4	2.76
Total des effectifs en activité		13	9.30

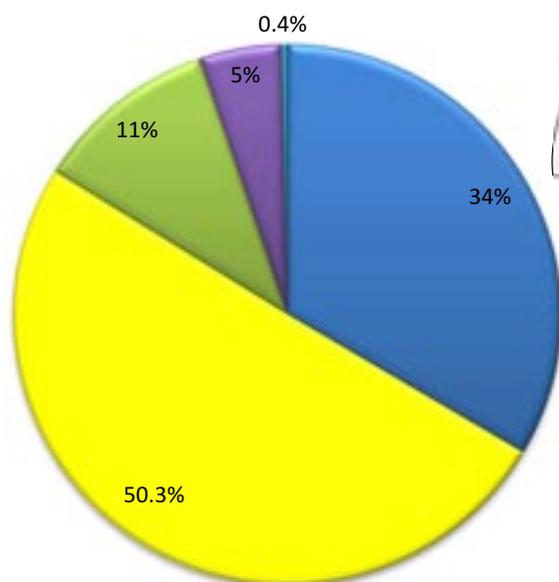
BUDGET PRINCIPAL 2025 : en fonctionnement

Recettes : 928 417€



- 8% Excédent antérieur reporté
- 3% Atténuations de charges
- 7% Produits des services
- 33% Intercommunalité
- 3% Etat
- 38% Taxe foncière
- 6% Dotations et participations
- 3% Autres produits gestion courante

Dépenses : 928 417€



- 34% Charges à caractère général
- 50,3% Charges de personnel
- 11% Autres charges gestion courante
- 5% Charges financières
- 0,4% Divers (Charges except, AMTs, atténuation de produits)

Travaux réalisés sur l'éclairage public pour mise en place de LEDS et de baisse d'intensité la nuit pour un montant de 58 860 €ht, financés à 43 355 €ht par le TE38 et reste à charge de la commune 15 505 €ht :

Énergie consommée avant rénovation en 2018 = 46 200 kWh

↓

Énergie consommée après rénovation et abaissement d'intensité = 15 836 kWh

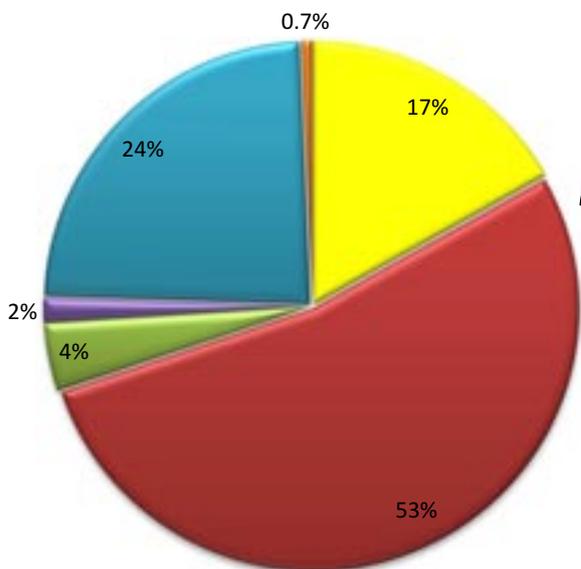
Soit une économie annuelle d'environ 8000 €

Conséquences de la réforme du régime de la retraite et de l'assurance maladie

- ☐ Augmentation taux de contribution employeur retraite de 31,65% à 34,65 % en 2025, avec une augmentation progressive prévue jusqu'à 43,65 % d'ici 2028 (soit 12% en 4 ans).
- ☐ Augmentation du taux de cotisation d'assurance maladie de 8,88% à 9,88 %.
- ☐ Augmentation du taux de cotisation ATMP (Accident du Travail et Maladies Professionnelles) de 1,60% à 1,72 %.

BUDGET PRINCIPAL 2025 : en investissement

Recettes : 1 188 055€



Investissements à achever en 2025 :

- Réhabilitation de la salle des fêtes
- Création d'une micro-crèche
- Déplacement du PAV sous le cimetière
- Installation de l'ombrière sur terrain de pétanque
- Travaux de sécurisation des voiries sinistrées par la catastrophe naturelle du 25 juin 2024
- Audit de la voirie communale et des chemins ruraux

- 17% excédent de fonctionnement reporté
- 53% excédent d'investissement reporté
- 4% FCTVA année N-1
- 2% taxe d'aménagement
- 24% Subventions
- 0.7% divers (amort.,taxe amégt, vente mat)

Investissements engagés en 2025 :

Requalification du centre-bourg : logements intergénérationnels, parc municipal, défrichage des ruines de la maison forte de la Marcousse, jardin pédagogique.

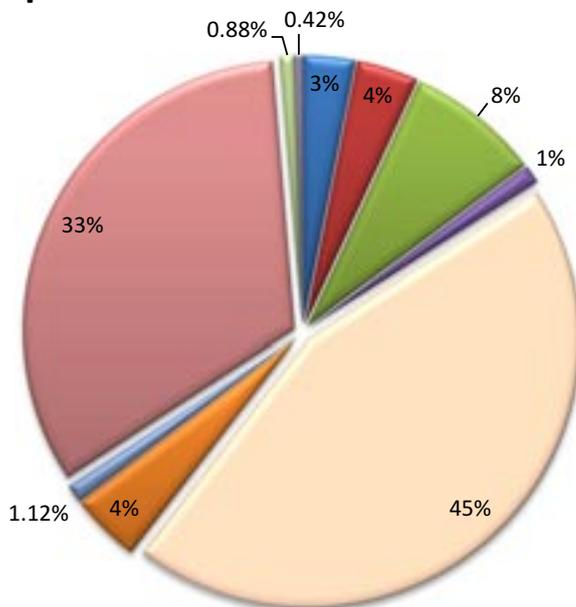
Aménagements de sécurité : plateau traversant à la Scie, nouvelles zones d'agglomération, panneaux de sécurisation, radars pédagogiques, marquage au sol, vidéoprotection à la gare.

Construction des logements sociaux SDH : participation financière au projet.

Villages d'avenir



Dépenses : 1 188 055€



- 3% Aménagement et requalification centre bourg
- 4% Acquisition matériels
- 8% Emprunts
- 1% Achat de terrains
- 45% Entretien bâtiments communaux
- 4% Projet SDH
- 1,12% Electrification
- 33% Entretien voiries communales
- 0,88% Divers (cimetière, PCS, imprévus)
- 0,4% ENS Etang MONTENAS

TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS JUIN 2024

■ ORAGES DE JUIN 2024

Comme évoqué en début de bulletin, la commune a été victime d'un orage violent le 25 juin dernier. La mémoire des plus anciens nous a rappelé celui du 25 juin 1957, 67 ans jour pour jour. Les communes de l'Albenc, Chantesse, Cras, Morette ont également été impactées. Notre commune a partagé l'épicentre de la violence de cet orage avec l'Albenc. Immédiatement, nous avons déclenché les démarches d'urgence établies avec notre PCS.

La solidarité s'est également mise en place. Nous avons réquisitionné les entreprises locales équipées des engins nécessaires. (Agri'loc, établissements Perrard, TP Eymard-Scipion).

Les agriculteurs ont également répondu présents : Pierre-Jean Barral, Cédric Ruzin, Romain Chatroux. Qu'ils en soient publiquement remerciés !



Nous avons également reçu l'aide des services intercommunaux, surtout pour la partie administrative, car au niveau matériel nous avons ce qu'il fallait.

Les secteurs les plus impactés ont été : le Moulin, La Thivollière, au niveau des habitations, les secteurs de La Roche.

Nous avons réclamé et obtenu que la commune soit classée en catastrophe naturelle. Nous avons réalisé dans l'urgence les réparations nécessaires au niveau de la voirie et de certains ruisseaux. Il reste cependant de nombreux travaux de réparation à entreprendre.

Nous avons immédiatement engagé un plan de financement avec les services de l'État et du Département. Vous trouverez le détail de celui-ci dans les pages délibérations.

Nous avons missionné un cabinet d'étude, spécialisé dans ce domaine (le cabinet Merlin de Lyon), afin de trouver des solutions d'aménagement pour éviter ou limiter dans l'avenir les impacts.

Malheureusement, compte-tenu de la mor-



phologie du terrain (pente de l'ordre de 12%), de la quantité des précipitations enregistrée, les solutions sont limitées.

Nous ne pourrions qu'engager des aménagements qui limiteront autant que faire se peut les dégâts. Nous tiendrons bien évidemment les riverains informés des travaux à mener.

■ TRAVAUX SALLE DES FÊTES



Cette programmation de réhabilitation, débutée en août 2023 devait se terminer en janvier 2024. Il n'en a rien été. En effet, l'entreprise qui avait été désignée pour le désamiantage, n'a pas honoré son engagement. Elle a abandonné, sans explication, le chantier.

Les démarches entreprises pour l'exclure du marché initial, ont été extrêmement compliquées. Désignation d'un avocat, constats d'huissier, mise en demeure... Plus de neuf mois de "bataille juridique". Une fois la "mise en régie" actée, nous avons missionné une nouvelle entreprise pour effectuer le désamiantage et la couverture.

Entre-temps, des dégâts d'infiltration d'eaux ont été constatés. Un dossier d'indemnisation a été constitué auprès des experts d'assurance. Des avenants au marché initial ont été contractés avec les entreprises adjudicatrices, afin d'effectuer les travaux de réparations au plus vite. La restitution du chantier devrait se faire mi-juin. Il restera à la commission sécurité du SDIS, d'acter la réouverture au public de la salle des fêtes.

Il est navrant de constater, que lors de la constitution d'un marché public, les collectivités soient prises en "otage" administrativement et que lorsqu'une entreprise déserte un chantier, il ne soit pas plus simple de l'exclure ! Son attitude a pénalisé la bonne réalisation du chantier, ainsi que les autres entreprises présentes.

(Le détail financier de ces travaux se trouve dans les pages des délibérations, en début du bulletin.)

■ TRAVAUX DÉPLACEMENT LOCAL CHASSE



Les travaux du déplacement du local chasse se sont terminés pour l'ouverture de septembre 2024. Pour des raisons sanitaires, il n'était plus possible que le laboratoire de l'association se trouve proche des écoles. Nous avons sollicité les services de la Région pour une aide financière à hauteur de 30 % (soit 11 237 €). L'Acca a participé pour un montant de 6 300 €. Le reste à charge pour la commune est de 30 917 € TTC.

■ OMBRIÈRE TERRAIN DE PÉTANQUE



Les travaux de construction d'une ombrière sur le terrain de pétanque, avec la collaboration de la Société d'Économie Mixte du TE 38 (Syndicat organisateur de la distribution d'électricité et de gaz de l'Isère), se terminent. L'instruction de ce dossier a duré pas moins de trois ans. Cet équipement permettra la production de la valeur de soixante dix foyers français. La production sera réintroduite pour la consommation de nos bâtiments municipaux. Cela permettra de contribuer à une baisse de l'ordre de 10 % sur notre facture de consommation annuelle. Cette démarche s'inscrit, à



l'image des économies réalisées avec le passage de la totalité de notre éclairage public en technique "led", dans l'action de la transition énergétique. Les travaux sont entièrement pris en charge par la "SEM" du TE 38.

Nous percevons une redevance de l'ordre de 1 500,00 € par an, sur 30 ans. Cette infrastructure permet de valoriser le patrimoine communal. En effet, pour mémoire, ce terrain est resté pendant plusieurs décennies sans destination aucune. Le raccordement avec Enedis devrait être effectif à partir de septembre de cette année.

■ TRAVAUX VOIRIES ET AMÉNAGEMENTS DIVERS



La municipalité poursuit son engagement sur l'entretien des voiries communales. En effet nous avons engagé, en début de mandat, 2 plans triennaux d'investissement. Le 1^{er} avec la société TP Galaure pour un montant de 68 400 € TTC pour les emplois et enrobés divers.

Le 2^{ème}, avec la société Mandier pour un montant de 28 800 € TTC, pour les travaux des chemins de la plaine. Nous bénéficions de l'aide du département à hauteur de 22,5 %.

Selon une information nationale sur les données des dépenses de voiries entre 2013 et 2023, publiée par la DGCL, (Direction générale des collectivités locales), sur les 1,1 million de kilomètres de réseau routier, le bloc communal en gère 717 000. Parmi les communes, celles de moins de 3 500 habitants gèrent 508 908 km de voiries, soit 71 % de la voirie communale. Entre 2017 et 2023, les dépenses de voiries de l'ensemble des blocs communaux étudiés, ont augmenté de 25,8 %.

Divers aménagements complémentaires ont été réalisés : réouverture du chemin de randonnée pédestre de "Chateaufort", l'aménagement d'une voie de dégagement route des Essarts. Nous avons également mandaté l'entreprise de balayage qui inter-

vient pour la société Balthazard, afin de sécuriser le secteur du lotissement route des Essarts. En effet, lors de fortes pluies, les graviers ruissellent sur la voie communale.

Nous avons interpellé les services départementaux afin d'engager des travaux d'aménagement de la gestion des eaux pluviales au niveau de la route de Balthazard.

Enfin, dans la continuité de l'aménagement du village, nous avons réalisé la création d'un 1^{er} parking de 50 places. Un 2^{ème} devrait être réalisé au niveau de l'ancien point d'apport volontaire, route de la gare.



■ MISE EN SÉCURITÉ DE CERTAINS HAMEAUX DU VILLAGE

Des aménagements significatifs, pour la mise en sécurité de la traversée de certains hameaux, vont être réalisés dans les prochaines semaines. Il s'agit de "La scie" avec un plateau traversant et un sens de priorité, du "Puits", du "Chaffard", ainsi que de "La Roche".

Ces secteurs vont faire l'objet d'une reprise en agglomération par la commune, via des arrêtés. Il y aura la pose de 3 radars pédagogiques, de la mise en place des signalétiques au sol ainsi que vertical avec de nouveaux panneaux. Ces démarches ont été entreprises en août dernier, pour faire suite à la fermeture de la RD 1532. En effet, après mise en place de comptage sur la Rd 48 par les services départementaux, nous avons enregistré un surplus de fréquentation de l'ordre de 300 véhicules jour. Ces aménagements ne seront pas de trop, quant à la régularisation de la vitesse sur cet axe ! Des radars pédagogiques seront également installés pour alerter les automobilistes de leur vitesse accessible.

TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS JUIN 2024 (SUITE)

Nous avons entrepris une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du département. Nous avons obtenu 40 % soit 37 592€. Le reste à charge pour la commune est de 16 111 € TTC.

■ CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE



Les travaux de la micro-crèche, d'une capacité de 12 places, se terminent. Il ne reste que les aménagements extérieurs à réaliser. L'ouverture est prévue fin août (Le détail financier se trouve dans les pages délibération, en début de bulletin.)

■ TRAVAUX ENS (marais de Montenas)

Depuis août 2004, la commune a signé une convention avec le Département de l'Isère intégrant le marais de Montenas dans le réseau des Espaces Naturels.

Suite à l'élaboration du Schéma départemental des ENS isérois approuvé le 27 septembre dernier, la commune a renouvelé cette convention pour une durée de 10 ans.

Dans le cadre de la labellisation du site, des missions inscrites dans un plan de gestion sont réalisées chaque année afin de l'entretenir et ainsi le préserver.

Le Département subventionne toutes les actions menées sur le site.



Cet été, des travaux de fauche seront réalisés par l'entreprise ELACIM. Le nouveau plan de gestion 2025 / 2034, qui a été élaboré par le Conservatoire d'Espaces naturels

AVENIR pour un montant de 17 325€ sera, quant à lui, présenté début juin en commission paritaire, avec l'ensemble des partenaires, pour mener à bien toutes les actions à vocation patrimoniale sur les dix prochaines années à venir.

■ PATRIMOINE, TRAVAUX RUINES MAISON FORTE



Dans le cadre des travaux de requalification du centre village, nous savons engagé le défrichage des ruines de la maison forte de la Marcousse. En effet, une étude d'évaluation sur le devenir de celles-ci est engagée. Nous avons missionné trois prestataires: un architecte du patrimoine, un historien archiviste, un géomètre, une entreprise spécialisée dans les états des lieux de ce type. La restitution se fera le 30 juin en présence de la direction du Patrimoine de l'Isère, les services départementaux. Ceux-ci nous guideront sur la sécurisation du site et de son avenir pour l'intégrer au mieux dans le parc patrimonial.

■ PATRIMOINE, UN PEU D'HISTOIRE



Avec les travaux engagés par le département le long de la RD 1092, et des coupes de bois effectuées par les propriétaires forestiers, vous avez certainement vu réapparaître un vestige.

Cet édifice est un ancien "four à chaux". Adossé au rocher que surplombe les ruines de "Chateaneuf". On nous a confié, récemment, les documents retraçant l'histoire de ces fours à chaux, construits par un nommé Michel Villaz, né à Sillans en 1751.

En bref...

ÉLARGISSEMENT DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE

Équipée depuis 2021, la commune souhaite améliorer la sécurité des biens et des personnes en ajoutant des caméras supplémentaires sur son territoire, notamment aux abords de la gare SNCF. De nombreuses dégradations et agressions ont été relevées dans ce secteur, une voiture garée sur le parking a même été incendiée.

Coût : 19 451,60 € HT

dont 50% financés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

AGENDA

Relève des compteurs d'eau : du 21 juillet au 1^{er} août 2025

Comme chaque année, les agents communaux du service technique interviendront pour le compte de la régie eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour réaliser cette relève de compteurs d'eau. **Ils seront épaulés par des "jobs d'été"**. Nous vous remercions pour l'accueil que vous leur réserverez pendant cette période.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : Réunion publique du 6 septembre 2024



Plus de 140 personnes étaient présentes lors de la réunion publique organisée par la municipalité. Les communes voisines étaient également conviées.

Le Maire, Lionel Argoud, présentait les partenaires : Raphaël Taillot, Directeur général d'Isère Habitat, Jérôme Lair, Pluralis et Mme Blanpey, architecte.

Un bref historique sur l'acquisition des parcelles a été retracé.

Le projet repose sur la construction de 3 bâtiments, (R + 2) et de 6 maisons jumelées (en Rdc), destinés aux logements collectifs, du T2 au T5. Le 1^{er} bâtiment accueillera une résidence inclusive, destinée aux séniors

autonomes. Ce type de logements est une alternative à la vie à domicile isolée : il s'agit de logements dans lesquels les habitants vivent seuls ou en couple, ou en colocation, souhaitent partager des temps de vie ensemble. Les diverses solutions d'habitat inclusif se caractérisent ainsi par des espaces de vie individuelle et par des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et propice au lien social.

Le rez-de-chaussée accueillera des commerces et des espaces réservés aux soins : infirmiers, ostéopathes, kinésithérapeutes. La présentation par l'architecte a permis de constater l'intégration architecturale

avec le bâti existant. Les 3 bâtiments seront équipés pour les personnes à mobilité réduite, de balcons ainsi que d'ascenseurs. Les places de stationnement seront réparties en sous-sol.

Il y aura également la création d'un parc patrimonial, venant encadrer le reste des ruines de la maison forte de La Marcousse. **Le permis de construire a été accepté, la commercialisation des logements va commencer.**

ATTENTION

2^e RÉUNION PUBLIQUE prévue le mardi 24 juin pour présentation des modalités de mise en vente.

Habitat : construction de logements par la SDH à Poliénas



La construction du futur projet d'aménagement de la société Dauphinoise d'habitat, (SDH) devrait commencer très prochainement. Il sera constitué de 14 logements, du T2 au T4, ainsi que de 3 maisons individuelles. La mise en commercialisation devrait débuter début 2026. L'information vous sera précisée le moment venu.

COMMISSION ACTION SOCIALE : des ateliers tout au long de l'année



Pratique d'Activités Physiques Adaptés à destination des séniors en partenariat avec l'association Siel Bleu

41 séances d'activités de janvier à décembre 2025

le jeudi de 15h30 à 16h30 au foyer municipal
(hors juillet et août 2025)

Une activité adaptée à vos besoins, à vos capacités et à vos envies !
Marche, gymnastique d'entretien, remise en forme, relaxation, équilibre, coordination, sensibilisation environnementale...

Pourquoi ?

- Favoriser le bien-être
- Améliorer la qualité de vie
- Améliorer les facteurs socio-affectifs : image de soi, confiance en soi
- Créer du lien social et des échanges

La Commission Action Sociale finance les ateliers avec une participation individuelle de : 100 € annuelle par personne

AU-REVOIR À GUY COTTON

L'équipe municipale a souhaité réunir Guy Cotton et ses proches pour le remercier de ces sept années passées à faire revivre le "Kiosque". Lieu de rencontres et de lieu social, Guy a su fidéliser sa clientèle par ses qualités humaines et ses talents culinaires.

En effet, c'est le 13 octobre 2017, que tu as pris "la barre" du "Bon Esprit" alors bien moribond.

7 années durant lesquelles chacun a pu apprécier tes compétences, ta personnalité, ton humour. Tu n'as pas ménagé "la monture" comme on dit !

Ton sens de "l'humain", a permis à ce commerce d'être un réel espace de vie sociale, d'échanges, où chacun trouve sa place, jeunes ou moins jeunes.

Pour des communes rurales, comme Poliénas, pouvoir bénéficier d'un tel espace, ça n'a pas de prix. Lors de la dernière cérémonie des vœux, j'avais même dit que



celui-ci en était devenu : "La pierre angulaire du village" !

Lorsque nous nous réunissions avec l'association des Maires ruraux de l'Isère, ils n'en revenaient pas qu'un tel lieu puisse exister. Nous faisons des envieux.

Suite à tes problèmes de santé, que tu as affrontés avec pugnacité, tu as décidé de prendre ta retraite.

Heureusement que ton anticipation t'avait guidée, un an auparavant, à préparer "l'après Guy".

Agnès est arrivée et pendant un an tu l'as guidée, soutenue, afin que le désormais "Kiosque" puisse perdurer.

Ce soir, nous avons le dernier conseil municipal de l'année. C'est pour cette raison que je souhaitais que les élus puissent te remercier de ton travail et de ton engagement pour ce commerce, et de le célébrer par cette petite cérémonie.

Tu trouveras toujours un accueil chaleureux et bienveillant sur notre commune.

Un petit mot de remerciement pour "Boulon" qui a manœuvré en douce pour t'amener à nous, avec ta famille.

Nous te souhaitons le meilleur pour les prochaines années. Que tu continues à récupérer de ton intégrité physique."

Le Maire, Lionel Argoud



"IntraMuros remplace "Politeia"

Depuis fin avril 2025,
POLITEIA a migré vers une autre application appelée "IntraMuros".

Disponible gratuitement en téléchargement sur Google Play et l'App Store.

- Recherchez et sélectionnez la commune de "Poliénas"
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Découvrez les événements, les actualités, les services communaux, les lieux à visiter de la commune et des alentours...






IntraMuros
Votre nouvelle application mobile mairie

- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone
- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application
- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone : découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

MA MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE



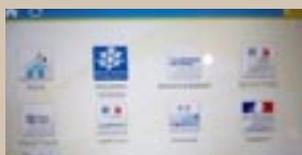
Venez assister à la réunion d'information qui se tiendra

Judi 19 juin 2025 à 18h30
foyer municipal de Poliénas

Le santé de tous, un bien précieux. Parce que nous avons tous droit à la santé !



AIDE À LA CONNEXION AUX SERVICES ADMINISTRATIFS



Emilia est présente à l'agence postale communale tous les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Pendant ces ouvertures, Emilia peut vous aider à vous connecter sur internet aux services administratifs, sur la tablette mise à disposition par la

Poste: Caisse d'Allocations Familiales, Assurance maladie Ameli, Service public, France Travail, Légifrance, Amendes, Cadastre...

N'hésitez-pas, ce service est gratuit et sans rendez-vous. En cas d'influence, une priorité sera néanmoins donnée aux clients du service postal.

SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

MOUSTIQUES TIGRES : restons mobilisés grâce à l'application zzzapp

■ Moustique tigre : une vigilance indispensable... et une mobilisation citoyenne à Poliénas

Le moustique tigre, désormais bien implanté en Isère, est actif du printemps à l'automne, principalement d'avril à novembre. Diurne (il pique en journée), il peut transmettre des maladies telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika.

Il pond ses œufs dans de très petites quantités d'eau stagnante : soucoupes de pots de fleurs, arrosoirs, gouttières bouchées, jouets d'enfants, bâches mal tendues, etc. Il suffit de quelques millimètres d'eau pour qu'il prolifère !

→ **Agissez chez vous** : videz, couvrez ou rangez tout contenant susceptible de retenir l'eau.

→ **Téléchargez l'application Zzzapp**, un outil collaboratif et gratuit qui vous guide pas à pas pour repérer les zones à risque et coordonner une action collective efficace avec vos voisins.

■ Une démarche collective à Poliénas



Le 5 octobre 2024, lors d'une réunion de quartier, la commune de Poliénas a réaffirmé son engagement contre le moustique tigre en associant les habitants à cette lutte. À cette occasion, les participants ont découvert l'application Zzzapp, qui propose des actions simples, personnalisées, et adaptées à la réalité du terrain.

Grâce à un parcours ludique, les utilisateurs

peuvent suivre en temps réel leur niveau de protection et celui de leur quartier. L'application s'appuie également sur des données scientifiques pour affiner les recommandations. Les premières analyses sont claires : **plus les citoyens agissent, moins ils subissent la nuisance des moustiques.**

Aujourd'hui, **29 habitants de Poliénas utilisent déjà Zzzapp**, contribuant à une dynamique collective efficace. "En travaillant avec Zzzapp, nous disposons d'un outil innovant qui nous aide à sensibiliser nos habitants et à ajuster notre politique publique", souligne le maire.

■ Témoignage de Léonore, agente municipale à Poliénas

"Quand nous avons lancé la démarche avec Zzzapp, je ne connaissais presque rien au moustique tigre. Mais très vite, grâce à leur accompagnement, tout est devenu clair : comment il se développe, mais surtout comment impliquer les habitants dans une action concrète.

Ce que j'ai particulièrement apprécié, c'est la simplicité : tout est prêt — application, supports, kits... Pas besoin d'être experte pour animer une réunion ou transmettre les bons gestes. Aujourd'hui, je me sens vraiment autonome. À la bibliothèque, j'ai même pu organiser des animations pour sensibiliser les habitants, y compris les enfants. Très curieux, ils retiennent bien les réflexes et deviennent souvent les premiers à repérer les coupelles d'eau ou les pots oubliés dans le jardin !

Pour moi, Zzzapp, c'est ça : un outil simple et intelligent, qui rend les gens acteurs — petits et grands — et nous permet, en tant qu'agents, de devenir de véritables relais de mobilisation."



A PROPOS DE ZZZAPP

ZZZAPP est une application mobile développée par des experts grenoblois en sciences comportementales et écologiques. Elle permet de mobiliser les citoyens dans la lutte contre les moustiques tigres grâce à une approche ludique et collaborative, tout en s'appuyant sur des travaux de recherche scientifique pour améliorer continuellement son efficacité.



→ **Plus d'infos sur les moustiques tigres et autres nuisibles : application INTRAMUROS**

Ensemble, restons vigilants et agissons dès aujourd'hui pour un été plus serein !

Gestes de 1^{er} secours



La municipalité a récemment missionné la protection civile afin de se former aux premiers gestes de secours. Cette formation était proposée à l'ensemble des associations du village, ainsi qu'aux commerçants.

ACCUEIL DE M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, M. ERIC VAILLANT

Ci-dessous, le discours prononcé lors de la signature du protocole du "Rappel à l'ordre" le 3 décembre 2024.

"Monsieur le Procureur de la République, M. Eric Vaillant, M. Frédéric de Azevêdo, Président de SMvic, Monsieur Jean-Yves Balestas, Bâtonnier du barreau de Grenoble Mme Nicole Di Maria, vice-Présidente à la Smvc, M. le Commandant de la Gendarmerie de Tullins, M. Di Battista, M. Rolland Michel, référent des services du procureur sur notre territoire, Mesdames, Messieurs les élus en vos qualités,

L'équipe municipale et moi-même sommes très heureux de vous accueillir à l'occasion de la signature du "Protocole de rappel à l'ordre".

En effet, dans le cadre de son conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, (CISPD), l'intercommunalité Saint Marcellin Vercors, avec à sa tête Nicole di Maria et Jean-Yves Ballestas, nous a proposé différentes rencontres et informations sur le sujet.

Un petit rappel sur ce que dit la loi article L 132-7, du code de la sécurité intérieure définit ainsi le dispositif du "Rappel à l'ordre".

"Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le Maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues dans le code général des collectivités territoriales, peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur, au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence des ses



La municipalité de Vatilieu s'est jointe à nous pour cette démarche (son maire Gaëtan Roux-Bernard).



Nous sommes la 1^{ère} commune rurale du territoire à signer ce protocole de "Rappel à l'ordre".

parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur".

Nous avons également rencontré M. Rolland Michel, le référent de notre territoire sur le sujet.

Après en avoir débattu en conseil municipal, d'en avoir pris la délibération le mois dernier, nous avons pris la décision de mettre en place ce protocole sur la commune de Poliénas.

Ce dispositif "Rappel à l'ordre" peut être

vu comme un moyen d'action et de prévention, pour éviter l'installation de situations problématiques, pour éviter que de mauvais chemins soient définitivement pris par certains enfants ou jeunes gens...

Il s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de Police du Maire.

Il permet d'apporter une réponse alternative à la verbalisation.

Nous ne bénéficions pas, pour l'instant, de la présence d'une police municipale pour nous épauler dans la démarche. Nous avons pourtant entamé le débat avec nos communes voisines en vue d'une mutualisation, en vain.

Toutefois, une petite lueur d'espoir s'est présentée récemment avec la commune de Tullins, qui demande à être étudiée.

Nous réfléchissons également à la création d'un poste de "garde champêtre" mutualisé.

En attendant, nous nous rapprocherons des services de gendarmerie pour nous accompagner dans ces démarches, ainsi que des services du procureur.

Nous sommes la 1^{ère} commune rurale du territoire à signer ce protocole.

J'espère que d'autres suivront rapidement. Cet outil ne résoudra pas tout d'un seul coup mais il nous permettra d'appréhender certaines incivilités et aura une influence dissuasive.

Pour terminer, je suis très honoré d'accueillir M. le Procureur, Eric Vaillant sur notre commune de Poliénas.

Ce n'est pas tous les jours que nous avons le privilège d'accueillir une personne de votre envergure.

Je connais l'intensité de son agenda.

Les élus se joignent à moi pour vous remercier très chaleureusement de votre présence et de votre disponibilité, de prendre en considération les problématiques de nos communes rurales."

Lionel Argoud

Une micro-crèche à Poliénas dès septembre 2025 !

À partir de septembre 2025, une micro-crèche baptisée "**Les Tipop's**", d'une capacité de 12 places, ouvrira ses portes à Poliénas, accueillant des enfants de moins de 3 ans. Elle sera située dans un bâtiment en cours de réhabilitation, à l'arrière de la salle des fêtes et du foyer.

Les familles pourront bénéficier du **Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)**, une aide financière dédiée à l'accueil des jeunes enfants en micro-crèche.

Pré-inscriptions en ligne dès maintenant : www.lestipops.com.



Du changement à la médiathèque à partir de 2025

De juin à décembre 2024, Laurie vous a reçus lors de vos emprunts de livres/DVD mais aussi lors d'ateliers du mercredi après-midi avec vos enfants ou encore lors des soirées en pyjama pour écouter des histoires à thème.

A compter de janvier 2025, Laurie est partie vers de nouveaux horizons professionnels dans une voie qui lui tenait particulièrement à cœur. Elle a eu grand plaisir à partager avec vous, chers lecteurs, chères lectrices, chers enfants, tous ces moments d'échange.

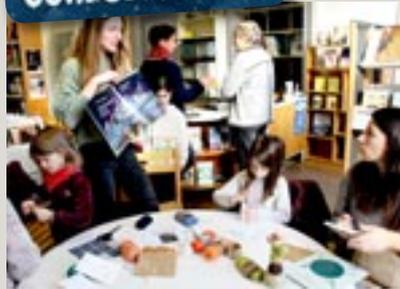


Nous remercions sincèrement Laurie pour sa joie et sa bonne humeur, mais aussi pour son investissement dans la médiathèque depuis plus de 6 mois. Nous lui souhaitons bonne continuation dans son nouveau projet.

Pour assurer son remplacement, Léonore a pris la relève. Issue du monde du livre et de la reliure, Léonore assure le poste à la médiathèque et au service culturel de la mairie (associations, communication, réseaux sociaux, nouveau site internet). Elle continuera d'accueillir les classes de l'école le jeudi, à ouvrir la médiathèque le 1^{er} samedi de chaque mois, à animer les soirées en pyjama et des ateliers proposés le mercredi après-midi aux enfants. Nous lui souhaitons la bienvenue.

De nombreux ateliers thématiques sont mis en place et proposés par Léonore. Chaque thème est abordé avec beaucoup de réflexion et de pédagogie.

atelier
constellations



atelier
histoires d'amour
et d'amitié

VISITE DE Mme LA PRÉFÈTE ET DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Le vendredi 14 mars 2025 la commune de Poliéna a eu le privilège d'accueillir Mme la Préfète, Mme Catherine Seguin, ainsi que le Secrétaire général de la préfecture, M. Laurent Simplicien.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre de son déplacement sur le territoire Sud Grésivaudan. Le Président, Frédérique De Azévedo, était également présent, ainsi que M. Raphaël Mocelin, Conseiller régional.

Les élus de la municipalité ont présenté durant 45 minutes les projets inscrits dans le cadre de "Village d'avenir". Notre village étant le seul du territoire à être labellisé. Ces projets regroupant les thèmes de la petite enfance, de la transition énergétique, de

l'habitat collectif intergénérationnel, de la préservation et la sauvegarde du patrimoine, de l'amélioration des infrastructures sportives, de la requalification du centre-bourg.

Nous avons eu le plaisir de pouvoir échanger sur le thème de "Village d'avenir", lors de notre rencontre à Entre deux Guiers, le 29 novembre dernier.

Depuis un an, nous sommes également en contact direct avec M. Marius Gatouillat, notre référent "Village d'avenir" auprès des services de l'Etat.

C'est en septembre 2023, à l'issue du congrès national des maires ruraux de France, que j'avais organisé avec mes collègues et amis de l'association des maires

ruraux de l'Isère, que l'idée de candidater a vu le jour.

J'ai évoqué cette opportunité qui s'offrait à nous, avec le conseil municipal et les services.

C'était le moment ou jamais. Il y a des instants, comme cela, où les trains passent et il ne faut pas rater le wagon...

On a eu 2 mois ½ pour monter le projet et les 5 fiches actions qui en ont découlé.

Le verdict est tombé fin décembre et Poliéna était retenu !

Un point financier, pour souligner que nous surveillons activement nos finances. Nous restons vigilants ! L'argent est le nerf de la guerre, nous avons beaucoup de projets avec de gros enjeux financiers. Notre mission sera d'aller chercher le plus possible, les aides de l'Etat, de la Région, du Département et de notre Intercommunalité pour les mener à bien.

La réalisation de ces projets se fera à notre échelle, en gardant à l'esprit notre souci permanent de résilience.

Lionel Argoud

FRELON ASIATIQUE

POUR UNE LUTTE EFFICACE, FAIRE LES BONS GESTES AU BON MOMENT

1 Piégeage de printemps

- Désigner tout d'abord un **réfèrent**
- **Mobiliser les apiculteurs locaux** et réaliser un **repérage** complet de la commune
- **Quadriller** l'ensemble du territoire avec un nombre de **pièges** et d'emplacements conformes au Plan de piégeage national

OBJECTIF : piéger les fondatrices pour limiter la création de nids

4 Pas d'intervention

Les futures fondatrices sont déjà parties hiberner et les nids secondaires non détruits ne seront plus jamais utilisés.

Vous souhaitez avoir plus d'informations, contacter : **GDS section apicole**
 apiculture.gds38@reseau.gds.com
 09 74 50 85 85



2 Recherche et destruction des nids primaires

- Par qui : le **réfèrent**
- Quand : le **soir** aux heures les plus fraîches (21h à 22h) ou **tôt le matin** -> dès que la fondatrice est dans le nid
- Comment : **4 façons** de procéder à la destruction du nid, détaillées dans les formations spécifiques



OBJECTIF : économie de budget pour la destruction des nids secondaires

3 Signalement et destruction des nids secondaires

- Prendre une photo du **nid secondaire**
- Signaler votre suspicion :
 1. soit sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr (au pluriel pour retrouver le bon site internet)



2. soit depuis le **QR code**
 La destruction du nid sera assurée par un désinsectiseur référencé et financée à 50% par un désinsectiseur référencé et financée à 50% par le Département de l'Isère et 50% par l'EPCI.



Frelon asiatique : espèce exotique envahissante

Aujourd'hui, le frelon asiatique est présent sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre de signalements de nids progresse chaque année drastiquement.



Nombre de nids signalés



Risques sanitaires pour la population

So piqûre est très douloureuse et le nid qu'il protège peut contenir plusieurs milliers d'individus tous capables de piquer plusieurs fois...

Risque agro-écologique

Il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies.

Risque pour la biodiversité

1 nid de frelon consomme 11 kgs d'insectes à l'année. Il consomme également des protéines animales et des fruits à maturité (vergers).

11 KG d'insectes en moins

IMPORTANT

1 nid non désinsectisé* = 100 reines de fondatrices = 10 nouveaux nids au printemps suivant

*La désinsectisation est toujours assurée par un professionnel

Frelon asiatique

Abdomen à dominante noire, avec une large bande orange et un liseré jauné sur le premier segment. Tête orange vue de face. Pattes jaunes aux extrémités.



VS

Frelon européen

Abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Tête jaune de face et rouge au dessus. Thorax et pattes brun-rouge.



Entrée du nid sur le côté

Entrée du nid sur le bas

Frelon asiatique : piégeage de printemps

Objectif : piéger les reines fondatrices

Et ainsi diminuer le nombre de nids secondaires et leurs conséquences sur la population, la biodiversité et les ruchers environnants. Pour une bonne efficacité, il faut compléter le piégeage par la recherche de nid et la désinsectisation de nids et la protection des ruchers. Des pièges spécifiques pour capturer les frelons asiatiques, avec un appât liquide au fond du piège. Une grille fine permet de récupérer et libérer les autres insectes s'ils n'ont pas réussi à s'échapper par les orifices percés dans le corps du dispositif.

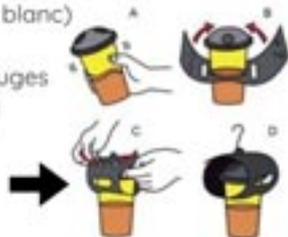
Période : de mars au 15 mai,
à la sortie des fondatrices frelons européens

5 jours > +15°C



Conseils d'utilisation

- Mélanger dans le piège
1/3 de vin (rouge ou blanc)
1/3 de bière
1/3 sirop de fruits rouges
(grenadine, cassis,...)



- Positionnement des pièges à proximité des lieux de passage des frelons (ruches, piscines, terrasses, étalages, arbres en fleur, ...)
En hauteur : pièges suspendus à une branche (1m20)



Signaler et piéger : limiter faute d'éradiquer

Objectif : piéger les reines fondatrices au printemps

Piéger les reines fondatrices afin de diminuer le nombre de nids secondaires et leurs conséquences sur la population, la biodiversité et les ruchers environnants.

Comment ? Avec des pièges spécifiques pour capturer les frelons asiatiques contenant un appât liquide (renouvelé régulièrement) au fond du piège. Une fine grille maintenue au dessus de l'appât permet de récupérer et libérer les autres insectes, si les orifices percés dans le corps du dispositif ne leur ont pas permis de s'échapper.

Piégeage de printemps

Arrêt obligatoire Mi mai
sortie des reines frelon européen



janvier-février

Les nouvelles reines se cachent à l'abri



février-mars

Les rayons de soleil. Les reines émergent



avril-mai

La reine construit le nid primaire, seule pour pondre. Elle le quittera en mai



mai-juin

Les teres ouvrières édifient le nid secondaire et accueillent la reine fondatrice. La colonie se développe.

Risque le plus élevé de piqûres



juillet-août

La colonie atteint son apogée. Le nid est de taille importante.



août-sept

La colonie intensifie sa recherche en protéines. Et attaque les ruches.



oct -nov

Les futures reines N+1 vierges s'accouplent avec les mâles



nov-décembre

La colonie et la reine meurent. Seules les nouvelles reines fécondées survivent. Le nid ne sera plus jamais occupé.

Cycle de vie annuel

Devenez piégeur volontaire

Chaque printemps la campagne de piégeage dans nos villages est organisée par les référents. Elle est basée sur les nids découverts l'année précédente. La Mairie de Cras et l'association Nature et Protection de Cras financent les pièges, qui sont mis à disposition de la population. Si vous souhaitez participer au piégeage, contactez votre référent, il vous indiquera si vous faites partie de la cartographie établie pour ce printemps.

Référents GDSA Frelon Asiatique Cras et Morette

- Cras : Andrée Charrin - 07 82 61 78 72
- Françoise Déplantes - 06 87 92 34 72
- Morette : Eric Massit - 06 37 87 43 65
- Poliéas : Lionel Agroud - 06 83 52 04 32

CHENILLES PROCESSIONNAIRES, ATTENTION !



À chaque nouveau printemps, les urgences vétérinaires croulent sous le nombre croissant de chiens et chats victimes des chenilles processionnaires. Pourtant, la chenille n'est dangereuse qu'une seule fois par an, à la sortie de l'hiver. En dehors de leur migration, ces larves restent dans leurs cocons, perchés à plusieurs mètres du sol dans les branches des pins et sapins. C'est pendant cette hibernation que vous allez pouvoir lutter efficacement contre leur présence dans vos jardins et espaces publics et éviter les futurs drames printaniers.

• La chenille est présente sur tout le territoire

À l'échelle du pays, la chenille processionnaire colonise tous les ans de nouvelles zones, faisant de leur présence un réel problème de santé publique en France, principalement pour vos animaux de compagnie.

• Pourquoi la chenille processionnaire est-elle dangereuse ?

Le danger des chenilles processionnaires vient des poils urticants qui recouvrent leurs corps. Ces poils orange, très fragiles, se cassent au moindre contact avec la peau ou les muqueuses, libérant un venin fortement toxique et allergisant.

• Éliminer les cocons, c'est maintenant !

Pour éviter la ponte des papillons, vous pourrez utiliser des pièges à phéromones. Mais une fois vos pins et sapins contaminés, seules la capture et destruction de la chenille seront efficaces.

ARS Les urgences, c'est pas une évidence !

En période hivernale, les tensions dans les services d'urgence sont amplifiées, entre autres avec la circulation des virus de l'hiver. Plus que jamais, en périodes de congés, il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.

Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé.

Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi. **Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir** (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé pour vous aider.

En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15. Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

Vous avez prévu de profiter de la montagne pour pratiquer des sports d'hiver ?

suivez les recommandations des médecins de montagne : <https://www.mdem.org/prevention-sport-dhiver>

En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 cabinets de montagne peuvent vous recevoir en cas de besoin de soins.

De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet hiver et faites passer le message autour de vous !

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0>

MANDIER
TRAVAUX PUBLICS

La MIFE vous accompagne

Vous avez + de 26 ans et vous avez des questions sur la formation et l'emploi : la MIFE* peut vous aider !

La MIFE* (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) un des services proposés par la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans votre projet professionnel.

Vous vous interrogez sur votre avenir, nous vous accompagnons dans les étapes de votre parcours avec une aide personnalisée et l'élaboration d'un projet professionnel.

NOS MISSIONS :

> **Accompagnement individuel des salariés** pour un projet d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de reconversion, de création d'entreprise...

> **Accompagnement renforcé pour les Séniors** (+ 45 ans).

> **Accompagnement des entreprises** (- 250 salariés) / Dispositif SAME Sécu'R : sensibilisation du dirigeant sur les dispositifs de formation afin de sécuriser les parcours des salariés ou d'envisager leur évolution au sein de la structure. Informations collectives et entretiens individuels sont proposés aux salariés intéressés.

> **Prestations** : accompagnement VAE – Bilan professionnel pour les agents territoriaux (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Ville de Voiron).

Réunions d'information sur les dispositifs de formation

Vous souhaitez vous former ou évoluer dans votre métier, utiliser votre CPF, vous reconvertir, changer d'orientation professionnelle, obtenir un diplôme par la VAE ?

La MIFE vous propose des réunions d'information sur les dispositifs de formation et la VAE.

Réunions proposées en présentiel ou en visio.

Sur inscription : <https://emploi-pvsg.org/agenda/>

Retrouvez les dates sur notre site www.emploi-pvsg.org

A l'issue de ces réunions vous pouvez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller expert dans l'accompagnement.

Notre action SAM SécuR

Développer des stratégies de montée en compétences et d'évolution professionnelle au service de l'entreprise et des salariés.

Les entreprises confrontées à un contexte économique en mutation, doivent s'adapter en permanence à ces changements et gérer la mobilité de leurs salariés.

La MIFE intervient auprès des entreprises pour :

> Informer et conseiller le dirigeant d'entreprise et les salariés : dispositifs de formation, préparation à l'entretien professionnel...

> Accompagner individuellement les salariés dans la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle.

Les conseillers de la MIFE vous accueillent à Voiron ou à St Marcellin 04 76 93 17 18+ d'infos www.emploi-pvsg.org

En bref...

CHIENS TENUS EN LAISSE

Règles de vie

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes. Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Chiens susceptibles d'être dangereux : les chiens concernés sont les chiens d'attaque dit de 1^{ère} catégorie et les chiens de garde et de défense, 2^{ème} catégorie.

Dans les 2 cas, les chiens doivent être tenu en laisse par une personne majeure et muselé sur la voie publique, dans les lieux publics, les locaux

ouverts au public et les transports en commun. Un mineur ne peut détenir un chien susceptible d'être dangereux.

La déclaration pour les propriétaires d'un chien de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie s'effectue obligatoirement en mairie. Le permis de détention sera délivré par arrêté du maire.

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Un engagement partagé

La Fondation Brigitte Bardot prend en charge 100 % des frais de stérilisation, tandis que la Fondation 30 Millions d'Amis en couvre 50 %. Grâce à ce partenariat, la mairie ne finance que 450 € sur un total de 900 € pour dix bons de stérilisation.

• COMMENT PROCÉDER ?

Il suffit de contacter la mairie, qui se chargera de mettre en relation avec la bénévole référente. Celle-ci peut notamment aider à capturer le chat errant.

Une fois le chat attrapé, il convient de prendre rendez-vous dans l'une des deux cliniques vétérinaires de Tullins partenaires de cette démarche.

Après l'intervention, le chat est déclaré "chat libre" : il ne peut plus être envoyé en fourrière.

Parce que les chats aussi ont des droits.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2025



Vous construisez ? Vous rénovez ?

Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget



■ Qu'est-ce que la TA ?

La Taxe d'Aménagement (TA), instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éolienne, camping, emplacement de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.)

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

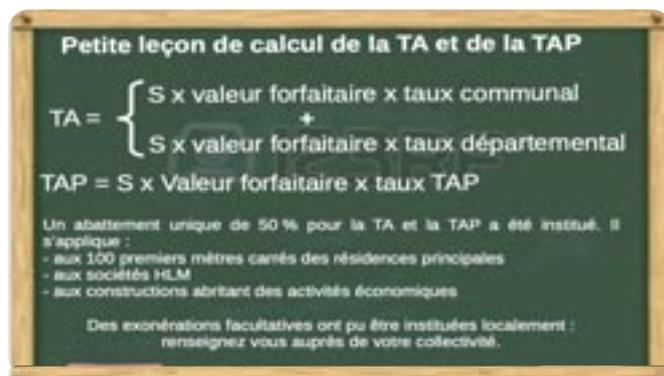
■ Qu'est-ce que la TAP ?

La Taxe d'Archéologie Préventive (TAP) est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

■ Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager).



NOTA : Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisées chaque année

► Valeurs forfaitaires pour 2025 :

Construction = 930 € / m²
Stationnement = 3 052 € / place
Piscine = 262 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

► Taux communal :

Fixé par délibération du conseil municipal

► Taux départemental :

Fixé par le conseil départemental : **2,50 % pour 2025**

► Taux TAP : 0,40 %

► S = surface taxable

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

Dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme

• Pour préparer son dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
- Editer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- Anticiper votre calendrier de réalisation

• Les différentes étapes pour déposer son dossier

- Créer un compte sur [HTTPS://sve.sirap.fr](https://sve.sirap.fr)
- Choisir puis remplir le formulaire en ligne
- Joindre les documents numériques du dossier
- Recueillir le visa des parties prenantes s'il y a lieu
- Soumettre le dossier à l'administration

• Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?

Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

N'hésitez pas à contacter la mairie.



La TA la TAP



■ Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 930 €
- Taux communal = 5 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 2,50 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles



En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 930 €
- Taux communal = 5 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 2,50 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles

CALCUL POUR LA MAISON (EXEMPLE N° 1)

Pour les **100 premiers m²** le montant s'élève à :

TA : part communale = $100 \times (930 \times 50\%) \times 5\% = 2325 \text{ €}$
 TA : part départementale = $100 \times (930 \times 50\%) \times 2,5\% = 1162,5 \text{ € arrondi à } 1163 \text{ €}$

TAP = $100 \times (930 \times 50\%) \times 0,40\% = 186 \text{ € arrondi}$

Pour les **60 m² restants** le montant s'élève à :

TA : part communale : $60 \times 930 \times 5\% = 2790 \text{ €}$
 TA : part départementale : $60 \times 930 \times 2,50\% = 1395 \text{ €}$

TAP : $60 \times 930 \times 0,40\% = 223,2 \text{ € arrondi à } 223 \text{ €}$

MONTANT TOTAL :

TA = $2325 + 1162 + 2790 + 1395 = 7672 \text{ €}$
 TAP = $186 + 223 = 409 \text{ €}$
 } = 8081 €



CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (EXEMPLE N° 2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 930 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = $15 \times 930 \times 5\% = 697,5 \text{ € arrondi à } 697 \text{ €}$
 TA : part départementale = $15 \times 930 \times 2,50\% = 348,75 \text{ € arrondi à } 349 \text{ €}$
 } = 1046 €

TAP : $15 \times 930 \times 0,40\% = 55,8 \text{ € arrondi à } 56 \text{ €}$

Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.

La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

■ Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

• Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé AVANT le 1er septembre 2022

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme.

- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :

* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

• Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé APRÈS le 1er septembre 2022

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts).

- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :

trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

► A noter que la TAP, quant à elle, est due en une seule échéance 3 mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service "Biens immobiliers".

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service "Biens immobiliers" sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

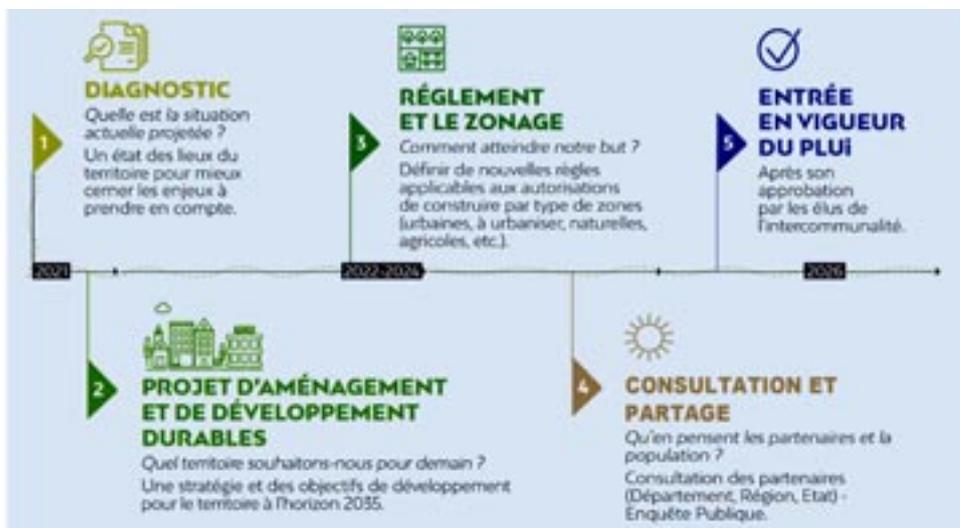
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

PLUi Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : dernière ligne droite

Lancée au second semestre 2021, à la suite du transfert de la compétence urbanisme des communes à l'intercommunalité, la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrive bientôt à son terme. Avant de passer à la phase administrative, une nouvelle série de consultations publiques est programmée mi-décembre et début janvier 2025.

Débutée avec une phase de diagnostic (2021-22), la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) s'est poursuivie par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2023-2024. Le PADD est la traduction des orientations politiques fixées par les élus, en matière d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années. Il a été validé, après mise en débat, par le conseil communautaire le 1^{er} février 2024.



■ Phase 3 : règlement et zonage

Les orientations validées, les élus ont enchaîné leur travail avec la traduction réglementaire de leur projet politique, et la production de plusieurs outils.

Ces outils réglementaires définissent sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- Les destinations autorisées et interdites (logement, commerce, industrie, agriculture, etc.)
- Les hauteurs maximales des bâtiments et les règles d'implantation
- Les aspects des futures constructions et les règles concernant la rénovation du patrimoine bâti
- La gestion des extérieurs : stationnements, espaces verts et perméabilité des sols, clôtures, etc.

■ Un nouveau cycle de réunions publiques

Comme ce fut le cas lors de la fin des deux phases précédentes, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté organise un nouveau

cycle de réunions d'information publique à destination des habitants du territoire.

Ces trois réunions auront lieu :

- **Mardi 17 décembre** à 19h, à Pont-en-Royans, salle de conférence du Musée de l'eau
- **Mercredi 18 décembre** à 19h, à Saint-Sauveur, salle multi-activités
- **Mardi 7 janvier** à 19h, à Vinay, salle des fêtes

Ces réunions ont pour but de présenter les dernières avancées de la démarche d'élaboration du PLUi, et d'échanger avec les participants. Elles sont l'occasion de comprendre :

- L'architecture globale des outils réglementaires élaborés
- La portée de chacun d'entre eux
- Les liens et interactions entre ces outils

Ces réunions resteront sur des aspects très généralistes. Elles n'aborderont pas les situations particulières à l'échelle de la parcelle.

PLUi et concertation publique

En plus des cycles de réunions publiques, l'intercommunalité met à disposition des moyens d'information et de recueil des avis afin de permettre à chacun de se documenter et d'exprimer son point de vue sur le projet, jusqu'à l'arrêt du PLUi.

- Un registre papier disponible à l'accueil de la maison de l'intercommunalité : 7 rue du Colombier à Saint-Marcellin.

- Un registre dématérialisé accessible :

- A cette adresse : www.plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr, espace PLUi – registre dématérialisé

- Par l'envoi d'un mail à : plui.info@smvic.fr

- Une cartographie participative accessible sur la page PLUi du site internet intercommunal : <https://plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

Contact presse | Service communication
04 76 38 45 48 | info@smvic.fr

■ Quelles sont les prochaines étapes ?

La prochaine étape importante est l'arrêt de la démarche d'élaboration du PLUi, qui sera officiellement actée par les élus en conseil communautaire, durant le premier semestre 2025. Après cette étape dite "d'arrêt" de la démarche d'élaboration du PLUi, l'ensemble des communes et des personnes publiques associées seront consultées pour qu'elles puissent formuler leur avis sur ce document.

Puis, le document sera soumis à une enquête publique, ouverte à toutes et à tous. Cette enquête publique permettra à chaque acteur du territoire (habitant, commerçant, artisan, agriculteur...) de formuler leur observation sur le projet de PLUi.

Les observations émises seront par la suite analysées par la commission d'enquête, qui formulera un avis avec ou sans réserve sur le document.

Puis, le PLUi sera approuvé en prenant en compte ces retours et l'avis de la commission d'enquête. ■

LE PLUi EN PHASE ADMINISTRATIVE

Le 6 février dernier, le Conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a voté (à l'unanimité moins deux abstentions) l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Cela marque une étape importante d'un chantier qui a mobilisé les élus de chaque commune durant trois ans.

Et maintenant ? 3 phases vont se succéder jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi, prévue pour le printemps 2026.

Un PLUi, c'est quoi ?



Un document stratégique qui traduit le projet politique de l'intercommunalité pour les 15 prochaines années.

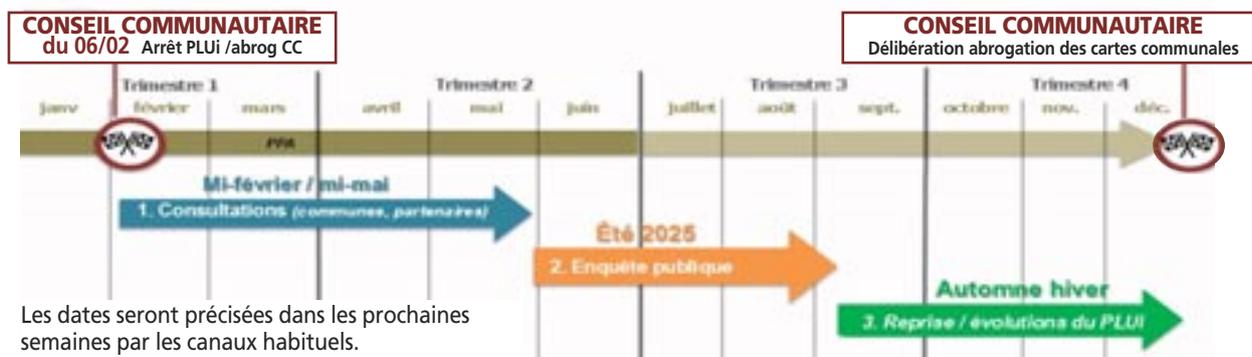


Un outil réglementaire unique pour les 47 communes du territoire, qui prend aussi en compte les spécificités locales. Il remplacera, une fois approuvé, les PLU et documents d'urbanisme actuels. Ce document vise à réglementer l'occupation des sols et les constructions de chaque parcelle publique ou privée.



Un projet équilibré qui garantit la cohérence et la complémentarité du développement des communes de l'intercommunalité.

3 grandes phases jusqu'à l'approbation en 2025



1. DE FÉVRIER À MAI 2025 Consultation des communes et des PPA

Chaque commune de SMVIC disposera de 3 mois pour formuler des remarques et observations. Cela par délibération du conseil municipal. Dans le même temps, les Personnes Publiques Associées (PPA) pourront également formuler par avis des remarques et des observations sur le dossier. Il s'agit des organismes publics ou privés concernés par l'aménagement du territoire : services de l'État, Schéma de Cohérence territoriale, Chambres consulaires, Autorité environnementale, etc.

2. DE JUIN À JUILLET 2025 Enquête publique Temps dédié à la concertation des habitants

Durant celle-ci, chaque citoyen, entreprise, association... pourra formuler ses remarques. L'ensemble du document sera consultable, et la commission d'enquête sera à disposition du public à travers des permanences. Celle-ci est prévue au début de l'été 2025, pour une durée d'un mois environ*. À la suite de celle-ci, la commission d'enquête émettra un avis et formulera éventuellement des réserves et recommandations. Celles-ci devront être prises en compte avant l'approbation du PLUi.

3. D'AOÛT À DÉCEMBRE 2025 Reprise / Evolution du PLUi

Sur la base de toutes les observations formulées précédemment, les élus pourront alors faire évoluer le PLUi afin de présenter une version améliorée pour une approbation prévue en conseil communautaire en début d'année 2026. Ce sera alors le début de l'application de ce nouveau document d'urbanisme à l'ensemble du territoire SMVIC. Le PLUi, un projet de territoire commun pour les 47 communes

**PERMANENCES
du commissaire enquêteur**

Vendredi 11 juillet 15h-18h
Mardi 29 juillet 9h-12h



Electricité Générale
Neuf et Rénovation

Energie renouvelable
photovoltaïque

Particuliers et Professionnels

06 43 36 92 96
romain@charvetelec.fr

**Vous avez un projet
immobilier ?**

Je vous accompagne à chaque étape.



EI - Séverine DESBRUS
Conseillère en Immobilier
Traditionnel et Montagne

06 95 48 51 78
severine.desbrus@3gimmobilier.com

[Contactez-moi !](#)



**3G
IMMO**



LA MAISON INTERCOMMUNALE DES FAMILLES

Un lieu d'écoute fixe et itinérant à proximité de chez vous

La Maison Intercommunale des Familles, située à Saint-Marcellin, est un service intercommunal dédié à la prévention et à la promotion de la santé. Ce service accueille toute personne se posant des questions ou traversant des moments difficiles.

• Un service ouvert à tous, quel que soit l'âge

Écoute et accompagnement : Des professionnels formés proposent un espace d'accueil confidentiel, offrant un soutien psychologique ainsi que des réponses et orientations en matière de santé.

Modalités d'accès

- **Sur place** : Les habitants peuvent se rendre à la Maison Intercommunale des Familles, 3 rue du Colombier à St Marcellin, **sans rendez-vous, les mercredis et jeudis après-midi de 13h30 à 16h30.**

- **Itinérant** : Le Bus "En route vers la santé" parcourt différentes communes. Un programme semestriel des permanences est disponible pour consulter les lieux et horaires, avec ou sans rendez-vous.

- **Pour les jeunes (11-30 ans)** : Il est possible de solliciter un rendez-vous au plus proche de chez vous en contactant le 07 64 56 23 58 ou le 04 56 33 30 20.

• Actions collectives

Des ateliers ludiques sont également organisés dans les écoles, collèges, lycées et associations. Ces initiatives visent à développer des compétences essentielles **pour gérer les imprévus de la vie.**

• Soutien aux professionnels

La Maison Intercommunale des Familles accompagne également les professionnels souhaitant mener des actions de santé, en fournissant des supports et des outils pédagogiques adaptés.

PERMANENCES du bus itinérant "En route vers la santé"

avec ou sans rv, dans l'une des communes de votre choix

- **Bessins** : jeudi 5 juin - 14h30-16h30 - Place du village
- **Chatte** : mercredi 11 juin 14h30-16h30 - Place de la bascule
- **Poliénas** : mercredi 25 juin 14h-16h - Place de l'école
- **Pont-en-Royans** : mercredi 18 juin - 14h30-16h30 Place du Breuil
- **St Just de Claix** : jeudi 12 juin 15h-17h - Parking de l'école
- **St Quentin sur Isère** : mercredi 4 juin 14h-16h - Stade
- **St Romans** : jeudi 19 juin 15h-17h - Parking des écoles
- **Serre Nerpoul** : mardi 1^{er} juillet 14h-16h - Parking des écoles
- **Vatlieu** : mardi 17 juin 14h-16h - Parking aire de jeux

Retrouvez-nous

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4427-maison-des-familles.htm
 mdf@smvic.fr / 04 56 33 30 20 - Equipe mobile 07 64 56 23 58
 ou sur place : 3 rue du Colombier à St Marcellin

MISSION LOCALE JEUNES

Jeunes poliénois(es) de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, l'équipe de la Mission locale vous propose un **accompagnement individualisé et personnalisé** avec de nombreuses offres de services : aide sur la construction et la réalisation de votre projet professionnel, appui sur vos démarches d'accès à la formation, de recherche d'emploi avec mise à disposition d'offres d'emploi, de stages d'immersion en entreprise et même de service civique.

La Mission Locale pourra également vous aider dans vos **différentes démarches d'accès à l'autonomie** : santé, logement, mobilité, citoyenneté...

Vous pouvez choisir d'être reçu(e) sur St Quentin sur Isère, Vinay ou même St Marcellin.

Prenez rendez-vous au 04 76 38 83 42

ou par mail : contact@mlj-smvi.fr

Et suivez-nous sur Facebook et Instagram

RELAIS PETITE ENFANCE

■ **Parents ou futurs parents**, vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, d'informations sur le contrat de travail, sur les aides de la CAF, vous avez des questions concernant l'adaptation, la séparation, la coéducation, etc. Les responsables du Relais Petite Enfance vous accompagnent dans vos démarches.

■ **Assistants maternels, futurs assistants maternels ou employés à domicile**, vous souhaitez des informations administratives ou éducatives, des renseignements sur les formations, vous avez besoin d'être soutenus au sein de votre exercice professionnel, vous souhaitez rencontrer d'autres professionnels petite enfance, les responsables du RPE vous accueillent lors des permanences et lors des temps d'éveil avec les jeunes enfants que vous accueillez.

Les 4 antennes Relais Petite Enfance

- **Vinay** : 04 76 38 94 74
rpe.antennevinay@smvic.fr
- **Chatte** : 04 76 64 44 45
rpe.antennechatte@smvic.fr
- **St Marcellin** : 04 76 64 96 07
rpe.antennestmarcellin@smvic.fr
- **St Romans** : 04 76 38 18 53
rpe.antennestromans@smvic.fr

TAXI POLIÉNAS

Taxi
Pianfetti
Daniel et Benoît

24h/24

Tout transport :

- Dialyse • rayons • gares
- médical assis • aéroport...

Tél./Fax **04 76 07 82 10**

Portable **06 79 41 09 36**

Siège social : La Contamine - 38210 Tullins
 Stationnement : POLIÉNAS



Nouveau Point d'apport volontaire (PAV), route du 19 mars 1959.

TRI SÉLECTIF

Votre geste de tri simplifié depuis le 1^{er} juillet 2024

BAC JAUNE → **PAPIERS ET EMBALLAGES**
 tous réunis dans le conteneur JAUNE! En vrac, sans sac et non imbriqués, sinon ils ne pourront pas être recyclés !
 Pour savoir quels emballages, trier c'est simple : c'est tout ce qui emballe ! CARTON, PLASTIQUE, MÉTAL !
 + **BOUCHONS PLASTIQUE** ou **MÉTAL** (couvercles de bocaux)

BAC VERT → **VERRE, rien n'a changé**
 En vrac, sans sac, sans bouchon ni couvercle.

BAC GRIS → **ORDURES MÉNAGÈRES**
 Et pour le reste ? C'est encore plus simple : dans le bac GRIS, dans un sac fermé de 30L maximum : verres et assiettes cassés, produits d'hygiène corporelle (brosse à dents, lingette, coton-tige, couche, rasoir et lame...) et les déchets alimentaires non compostables (os, arrêtes, laitages...) + **LES BOUCHONS EN LIÈGE**

BAC DÉCHETS ORGANIQUES
 Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté vous accompagne et vous propose des solutions adaptées à vos besoins :
 • Composteurs Individuels + **formation gratuite**
 Plastique 325L 16€ / bois 404L 16€ / bois 603L 23€
 • Lombricomposteurs 50€ + **formation gratuite**
 • **Accompagnement** installation d'un site de compostage partagé
 • Opération "Adopte une poule !"

POUR LES OBJETS VOLUMINEUX c'est direction la déchèterie (carton, gravats, mobilier...). Et si vous pensez qu'ils peuvent servir encore, il y a la **Ressourcerie Intercommunale**.

Infos et inscriptions au 04 76 38 66 03
 tri.dechets@saint-marcellin-vercors-isere.fr
www.saintmarcellin-vercors-isere

DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchèterie mobile permet aux habitants du territoire les plus éloignés des trois déchèteries de disposer d'un service de proximité.

Plusieurs fois par mois, ce dispositif innovant mis en œuvre par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté parcourt le territoire pour prendre place sur des aires de collecte (voir ci-contre pour la commune de Poliènas).

PASSAGE DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE

9h-12h30 et 13h30-16h

(Dates et horaires sous réserve de modifications de service)

sur la place du village/Ecole

mercredi 4 juin et mercredi 6 août

Accessible à tous les habitants du territoire (hors professionnels publics ou privés)



DÉCHETS COLLECTÉS

NON ADMIS



CARTONS



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS / GRAVATS



MOBILIER



DÉCHETS NON RECYCLABLES



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Informations : 04 76 38 66 03 / contact.dechets@smvic.fr

Service gestion et valorisation des déchets
www.saintmarcellin-vercors-isere

Permanences HABITAT Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

- CONSEIL JURIDIQUE
- AMÉLIORATION
- ACCOMPAGNEMENT
- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- LOCATION
- ÉNERGIE

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
INFOS JURIDIQUES - ADIL												
SAINT-MARCELLIN Jeudi : 10h - 13h RDV : 04 76 53 37 30	2 janv.	6 févr.	6 mars	3 avr.	-	5 juin	3 juil.	-	4 sept.	2 oct.	6 nov.	4 déc.
ARCHITECTE CONSEIL												
SECTEUR VINAY Lundi : à partir de 14h RDV : 04 76 38 45 48	20 janv.	17 févr.	17 mars	28 avr.	19 mai	16 juin	21 juil.	-	15 sept.	20 oct.	17 nov.	15 déc.
INFO ÉNERGIE - France Rénov'												
VINAY Lundi : 13h30 - 17h30 RDV : 04 76 14 00 10	13 janv.	10 févr.	10 mars	14 avr.	12 mai	16 juin	21 juil.	-	8 sept.	13 oct.	10 nov.	8 déc.
ADAPTATION DU LOGEMENT - SOLIHA												
VINAY Jeudi : 14h - 16h RDV : 04 76 47 82 45	-	20 févr. Salle CCAS 5 ^e étage mairie	-	17 avr. Salle CCAS 5 ^e étage mairie	-	19 juin Salle CCAS 5 ^e étage mairie	-	-	-	16 oct. Salle 1 au-dessus salle des fêtes	-	18 déc. Salle 1 au-dessus salle des fêtes

INFOS JURIDIQUES

Pour mieux répondre aux besoins des propriétaires et des locataires, les juristes de l'ADIL offrent des conseils juridiques sur tous les aspects financiers et fiscaux relatifs au logement.

Animation : ADIL (Agence Départementale d'Information sur le logement)

SAINT-MARCELLIN

📍 Maison de l'intercommunalité - 7 rue du Colombier

Jour : 1^{er} jeudi de chaque mois

Horaires : 10h - 13h

Prise de RDV au : 04 76 53 37 30

ARCHITECTE CONSEIL

Un projet de construction, d'extension et de réhabilitation ?

L'architecte conseil du CAUE vous oriente vers un projet architectural qui s'adapte au mieux à l'environnement existant.

Animation : CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement)

SECTEUR VINAY

📍 Sur le lieu du projet

Jour : 3^{ème} lundi du mois

Horaires : à partir de 14h

Prise de RDV au : 04 76 38 45 48

INFO ÉNERGIE - France Rénov'

Le service Info Énergie propose des conseils pour vos projets de rénovation ou de construction. Isolation, ventilation, énergie solaire, bois énergie, aides financières... Les conseillers sont disponibles par téléphone ou sur rendez-vous pour vous apporter un accompagnement personnalisé sur tous les sujets en lien avec l'énergie.

Animation : AGEDEM

VINAY

📍 Pôle multiservices - 3, av Brun Faulquier

Jour : 2^{ème} lundi de chaque mois

Horaires : 13h30 - 17h30

Prise de RDV au : 04 76 14 00 10

ou : infoenergie38.org

ADAPTATION DU LOGEMENT

Ces permanences sont destinées à accompagner les propriétaires aux ressources modestes, occupant leur logement, dans un projet d'adaptation (perte d'autonomie : remplacement d'une baignoire par une douche, pose de rampe...) ou d'économie d'énergie (isolation thermique, changement du mode de chauffage...).

Animation : SOLIHA

VINAY

Mairie de Vinay / Salle des fêtes

Jour : 3^{ème} jeudi des mois pairs

Horaires : 14h - 16h

Prise de RDV au : 04 76 47 82 45



FEST'IN 5^e édition Autour des châteaux de Poliènas

Fest'in aura lieu les vendredi 27 juin à partir de 16h30, samedi 28 et dimanche 29 juin. Réservez vos dates pour cette nouvelle édition imaginée autour des châteaux de Poliènas.

Cette année le Fest'in vous est proposé en collaboration avec la Mairie et pas moins de 10 associations poliénoises : Polidanse, ACCA, l'ASP Foot, les Co'Pirates Touch Rugby, HTS, le Pétanque club, le Moto club à la noix, le Sou des écoles, Lips, le Comité des fêtes et le Comité jeunes.

Pour accompagner la vogue, nous vous proposons repas, concerts, marchés producteurs, défilé de véhicules anciens et animations en tous genres, tout au long du week-end !

AU PROGRAMME

• Vendredi 27 juin

Les enfants de l'école, accompagnés de leurs maîtresses, nous feront danser avec un bal Folk à partir de 16h30. La soirée sera suivie du traditionnel Cochon à la broche et en musique.

• Samedi 28 Juin

La Course à la noix fera découvrir ou redécouvrir le circuit des châteaux. En individuel ou en équipe, 9 kilomètres de course parsemée d'obstacles. Venez participer, déguisés, ou encourager les coureurs. Restauration et buvette sur place toute la journée. Dès l'après-midi, vous pourrez assister aux démonstrations de Beyourd (14h et 17h), survivre au Kho-lanta organisé par le comité jeune ou concourir aux doublettes de pétanque.

Dans la soirée repas grillades, concert et feux d'artifice de la Mairie.

• Dimanche 29 juin

Le Marché des producteurs locaux, suivi d'un défilé des véhicules anciens, un concert de l'Echo de la Vallée suivi du repas campagnard. Celui-ci clôturera ce week-end festif.



Infos

Réservation

Informations et réservations à l'intérieur du Programme Fest'in dans vos boîtes aux lettres début juin.

Contact

Vous souhaitez participer au Fest'in, de prêt ou de loin, à la fête de village, contactez-nous au 07 87 96 29 75.

CHANTE NOIX Participation à 2 concerts



En ce début d'année, la chorale Chante Noix a participé à deux concerts.

Le premier dans le cadre du concert Mille Chœurs pour un regard, au profit de l'association "Rétina", à l'église Saint-Laurent-des-Prés.

Le second, dans le cadre de la soirée "Musaique" organisée par l'Echo de la Vallée à Tullins.

Nous aurons le plaisir de les entendre lors de la prochaine fête de la musique, sur Poliènas.



Création et entretien
d'espaces verts

2 chemin des 4 Lauzes - 38360 Sassenage **04 76 27 71 71**

PÉTANQUE



Le club de Pétanque vient de faire son assemblée et clôture une nouvelle saison. Tout d'abord, le bureau est reconduit pour la saison 2025 avec également deux nouveaux membres actifs : Jean-Christophe et Louis qui complètent un bureau qui reste identique. Michaël, Brigitte, Jérémie et Séverine continuent leur mission.

Cette année le bilan sportif est positif. Une nouvelle équipe de vétérans a joué la coupe d'Isère, malgré la défaite contre Vinay son voisin, la prestation des aînés du club est plus que positive. **L'équipe féminine** menée par Brigitte Couderc, finit quatrième de sa poule et a le plaisir de rester en première division. Cette équipe, très jeune, avec trois filles juniors a déjoué tous les pronostics.

Les garçons de l'équipe 1, malgré un début de saison catastrophique, a réussi à se maintenir. La dernière journée à domicile leur permet, grâce à deux victoires, de remonter au classement et d'assurer l'objectif de conserver leur place en deuxième division.

L'équipe 2 renouvelée à plus de 50 % rate de peu la montée. Mais les bons résultats de cette année laissent entrevoir de gros espoirs pour le futur.

Une équipe féminine, composée de Séverine Carette, Brigitte Couderc et Virginie Rey-Giraud réussit à se qualifier pour la deuxième journée des qualificatifs championnat de France triplette féminine. Une première pour le club qui ravi leur président.

Cette année aussi l'équipe doublette vétérans de Louis Rodrigues et Marcel Philibert échoue en 16^{ème} de finale des championnats d'Isère, un très bon résultat, pour cette saison très riche. Le président Michaël Coutet et son bureau sont fiers de la progression du club autant par les résultats que par la bonne humeur qui règne au sein de ce club, atypique dans le petit monde de la pétanque.

L'année 2025, a malheureusement mal débuté. Nous avons appris le décès de Gérard Chevron, membre et éducateur au club. Gérard était apprécié de tous. Il laissera un grand vide.

Un point sur les effectifs qui ne cessent d'augmenter. Le club est revenu au niveau d'avant Covid. Cela vient reconforter le travail effectué par les membres du bureau.



LE COMITÉ DES FÊTES DE POLIÉNAS

Récemment, le Comité des fêtes de Poliénas a réalisé son assemblée générale à l'occasion de laquelle nous avons présenté l'équipe du comité jeunes mis en place depuis 2 ans. Cette année, ils ont constitué leur propre bureau, présidé par Eve Mollard et Yohan Coutet. Celui-ci compte 22 jeunes poliénois âgés de 12 à 18 ans, encadrés par le Comité des fêtes. C'est avec une belle énergie que cette équipe entreprend des animations pour le village, tel que le laser gamme ou la chasse aux œufs. Ils ont en tête plus de 6 projets pour cette année en cours. Nous sommes très fiers de les compter parmi nous et de les accompagner !

Le Comité des fêtes, de son côté, a atteint ses **objectifs d'investissement de matériels** tel que : **chapiteaux, friteuse, presse à panini, sono...** Nous nous réengageons à venir prêter main forte à toutes les associations poliénoises de différentes façons : matérielle, humaine ou financière en organisant des événements communs tels que le repas participatif du forum des associations ou le Fest'in.

Nous constatons que ces événements permettent de belles rencontres entre les villageois et sont l'occasion de passer du temps ensemble, pour ceux qui se connaissent déjà. Fest'in est réalisé en plusieurs séquences et touche, par ses différentes animations, toutes les générations.

Toujours en collaboration avec les associations qui le souhaitent, **nous organisons le repas participatif du forum des associations** et les bénéfices leur sont reversés.

Enfin, avec le Sou des écoles nous réalisons le **Marché de Noël de Poliénas**, qui est une vraie réussite pour les petits et les grands.

Nous souhaitons rester sur notre lancée, avec une envie particulière de créer des événements pour animer le village qui vous ressemble, vous rassemble.

Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !



Le Marché de Noël.



Le comité jeune mis en place depuis 2 ans.

CO'PIRATES

Championnat de France junior à Vichy



Ce samedi 3 et ce dimanche 4 mai, les Co'Pirates se déplaçaient à Vichy pour le championnat de France junior. Quatre catégories étaient présentes : U9, U12, U15 et U18. Sous un soleil radieux le samedi, les équipes ont donné le meilleur d'elles-mêmes, parvenant toutes à se qualifier pour les quarts de finale, témoignant d'un véritable esprit d'équipe.

Le dimanche matin, malgré la pression et quelques blessures, les joueurs ont persévéré sans relâche. Les résultats sont les suivants :

Les U9 ont terminé à la 6^{ème} place, les U15 à la 4^{ème}, les U18 à la 3^{ème}, les U12, quant à eux, ont brillamment décroché la seconde place ! Bravo à tous les Pirates ! Une réussite d'équipe, portée par des entraîneurs passionnés et dévoués.



Réunion de rentrée.



Championnat d'Europe.

SOU DES ÉCOLES

Nouvelle année, nouvelles manifestations, nouveaux projets...

Le rôle du Sou des écoles est d'organiser des manifestations tout au long de l'année afin de pouvoir récolter des fonds pour financer les sorties et projets des maitresses.

Lors de l'assemblée du 27 septembre 2024, il a été évoqué le fait que cela puisse être la dernière année de l'association. En effet, nous manquons cruellement de bénévoles et les manifestations ne peuvent reposer sur si peu de monde.

Nous avons espoir que cette année soit signe de renouveau, surtout pour les projets de nos enfants. Le but étant que vous puissiez proposer votre aide en fonction de vos disponibilités.

La prochaine manifestation que nous organisons :

• **FEST'IN les 27-28-29 juin** : nous avons besoin de 15 bénévoles par jour (date limite d'inscription pour nous aider sur la manifestation : le mardi 27 mai).

Si nous manquons de bénévoles, les manifestations seront annulées ou nous ne pourrons y participer.

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou via la boîte mail, mais aussi venir échanger devant l'école.

Ensemble pour nos enfants !



Polidanse

Polidanse a repris du service mi-septembre après ses inscriptions et le forum des associations de Poliéna. Des cours de jazz, éveil et initiation à la danse sont proposés à partir de 3 ans.

Le cours de hip hop n'est pas maintenu cette année par manque d'inscriptions... Cependant il sera organisé des stages de hip hop avec Martial. L'assemblée générale s'est tenue le mercredi 23 octobre 2024 à 20h au foyer. Le bureau a été reconduit.

L'association Polidanse vous donne rendez-vous le **samedi 24 mai 2025**, pour son **gala** qui aura lieu cette année exceptionnellement, à la **salle des fêtes de Vourey**.



Tennis club

Nouveau (pour les adultes) : tennis de table loisir

À la rentrée 2025 le "Tennis Club" de Poliéna ouvre une session Tennis de table Loisir pour les adultes à la salle des fêtes de Poliéna.

Si vous êtes intéressé, envoyez-nous déjà un message à l'adresse mail suivante tennis.club.polienas@free.fr pour qu'on vous recontacte à la rentrée, sinon on vous donne rendez-vous durant le forum des associations en septembre.

Raquettement, le TennisClub



Cérémonie familiale,
en mémoire du Dr Gaston Valois.
Assassiné par la Gestapo
le 29 novembre 1943.



Cérémonie Jean Visini,
en mémoire du 68^e anniversaire
de sa disparition, le 30 mars 1957,
à l'âge de 22 ans.



Cérémonie du 8 mai,
pour célébrer les 80 ans
de l'armistice
de la 2^e guerre mondiale.



Terrassement • VRD • Assainissement • Enrochement

ARNAUD TP

arnaudallan88@outlook.fr
06 44 18 43 39. 38210 POLIÉNAS

Ets BLANC-GONNET sarl

PEINTURE - DÉCORATION
Intérieur - Extérieur
REVÊTEMENTS DE SOLS

Tél. 04 76 07 24 67
ZI Route de St Quentin - 38210 TULLINS

M É M E N T O

Agence postale communale

Depuis le 3 juin 2024, ouverture de l'agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30 - 17h30

Mercredi **FERMÉ**

Samedi 9h-12h

Tél. **04 76 67 48 92**

Service d'accès gratuit pour les démarches administratives des usagers. Tablette en libre service.

Médiathèque municipale

Ouverture au public :

Mercredi : 13h30 - 17h30, vendredi : 14h - 18h

Le 1^{er} samedi de chaque mois : 10h30 - 12h

Tél. **04 76 07 70 30**

Points propres

4 lieux de tri sélectif :

■ PAV n°38 (Etang de Montenas)

■ PAV n° 39 (Route de Châteauneuf - Roche Corbières)
Nettoyés par les services techniques, les lundis et jeudis.

■ PAV n° 36 (Route de la Gare)

■ PAV n°37 (Route de Tullins - Le Guy)

Nettoyés par l'association PAISS les jeudis et par les services techniques, les lundis.

Régie de Vinay

Eau/Assainissement : **04 76 36 90 57**

service dépannage : **04 76 36 94 01**

Horaires déchèteries

St-Quentin-sur-Isère - ZA du Gouret : lun 13h30-18h / mer 9h-12h et 13h30-18h / sam 9h-18h

Saint-Sauveur - route de la Croix de May
Lun mer jeu 9h-12h et 13h30-18h / mar ven 10h-18h / sam 9h-18h

Vinay - ZA les Levées : lun mer ven 9h-12h et 13h30-18h / ma jeu 13h30-18h / ven 9h-18h / sam 9h-18h

Tél : **04 76 38 66 03** contact.dechets@smvic.fr

Mairie

Ouverture au public :

Lundi 15h-18h / Jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 14h-17h

Merci de prendre RDV pour vos dossier d'URBANISME.

• Permanence de Monsieur le Maire

sur rendez-vous.

Tél. **04 76 07 04 28** mairie@polienas.fr

Numéros à retenir

- Numéro urgence dans toute l'Europe 112
- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15
- Centre des grands brûlés Lyon 04 72 11 75 98
- Centre antipoison Lyon 04 72 11 69 11
- Enfance maltraitée 119
- Info service violences conjugales 19 39
- Drogues info services (appel gratuit poste fixe) 0 800 23 13 13
- Sida info service 0 800 84 08 00
- Info cancer service 0 810 810 821
- Association française de protection et assistance aux personnes âgées 0 800 020 528
- Accueil sans abri 115
- SPA Grenoble Dauphiné 04 76 49 18 23
- Pharmacie de garde 3915
- **A Poliénas :**
- Cabinet infirmier 06 47 83 22 08
- Cabinet ostéopathe 07 66 11 01 45

Etat civil

Naissance

25/07/2024 : Lou Parat
 04/08/2024 : Camille Zorzetto
 06/08/2024 : Giulia Fangeat
 14/09/2024 : Timothé Barral
 24/11/2024 : Ilhan Caron
 31/12/2024 : Livio De Andrade
 08/03/2025 : Lianna Seguret Leocmach

Mariage

13/07/2024 : Pauline Millien
 et Nicolas Micheli-Olphant
 10/05/2025 : Ludivine Charpiat
 et Thibaut Chaudouard
 17/05/2025 Léa Couderc et Paul Coquet

Décès

17/06/2024 : Damien Mendes Matrat
 02/07/2024 : Domingos Rodrigues Pereira
 06/01/2025 : Gérard Chevron
 10/01/2025 : Eugenia-Juana Castro Lago,
 née Romero-Limideiro
 17/02/2025 : Lucienne Termoz, née Rognin-Picard
 07/03/2025 : Chantal Visini
 02/04/2025 : Marcel Agarossi
 09/04/2025 : Marthe Carle, née Guillon
 09/04/2025 : Djemoui Naoun

L'ambrosie, un enjeu de santé publique : chacun peut agir !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire ?

• Sur ma propriété : **je l'arrache !**

• Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée par un des moyens ci-dessous.**



Comment participer à la lutte contre l'ambrosie

1 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
 Grâce à votre smartphone :
 en appelant le **0 972 376 888**
 ou par mail :
contact@signalement-ambrosie.fr
 ou sur le site
SIGNALEMMENT-AMBROISIE.FR

2 VOTRE SIGNALLEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

3 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



NUISANCES

Vous bricolez, jardinez, utilisez votre piscine, ou votre barbecue... Toutes ces activités peuvent être bruyantes, pensez à vos voisins et respectez leur tranquillité.



RAPPEL : Les travaux de jardinage et de bricolage sont autorisés :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS,

C'EST INTERDIT!

AN ! LE JARDINAGE !
 MAIRIE DE POLIENAS
 LES DÉCHETS ?
 BRÛLONS "TOUT ÇA !!!"

VOUS! VOUSIN, C'EST INTERDIT.
 TU JARDINES AVEC LE FEU ET
 AVEC NOTRE SANTÉ ?
 T'AS PENSÉ À LES BRÛLER ?
 ... EN ÉMPORTÉS-LES À LA
 DÉCHÈTÈRIE !

50 kg
 De déchets verts brûlés émettent
 autant de particules que
9 800 km
 parcourus par une voiture diesel
 récente en circulation urbaine,
37 900 km
 pour une voiture
 essence.

Site internet de la commune
www.polienas.fr/



@communedepolienas



@ComunePolienas

Le prochain bulletin "Vivre à Poliénas" paraîtra en octobre 2025 - Annonceurs et associations doivent faire parvenir leur communiqué avant le 10 septembre 2025

"Vivre à Poliénas" - Directeur de publication : Lionel Argoud, Maire de Poliénas

Rédaction commission communication (extra communale) : Lionel Argoud, Danièle Allibe, Delphine Honoré, Christelle Tavel, Catherine Escala, Brigitte Philibert, Hélène Rey-Giraud.

Crédit photographique : Brigitte Philibert correspondante Dauphiné Libéré brigitte.philibert.ruzzin@gmail.com

Réalisation maquette : Atelier CRÉAMINE Tullins - Impression : Imprimerie RUZZIN Moirans - Imprimé sur papier PEFC (gestion durable des forêts)

